

Jean-Pierre Poussou  
& Isabelle Robin-Romero (dir.)

# Histoire des familles de la démographie et des comportements

*en hommage à Jean-Pierre Bardet*

Préface de Pierre Chaunu, membre de l'Institut

ISBN : 979-10-231-2622-8



PUPS

Articles en versions numériques (PDF) :

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.) · Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2579-5	II Vincent Gourdon · La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samoï-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2613-6
Pierre Chauau · Pour Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2580-1	II Cyril Grange · La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne: les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn	979-10-231-2614-3
Christian Philip · Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche	979-10-231-2581-8	II Maurice Gresset · L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles et les baux à custodinos, XVIII <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2615-0
Jean-Pierre Poussou · Notre collègue et ami: Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2582-5	II Muriel Jeorger · L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet	979-10-231-2616-7
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi · Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	979-10-231-2583-2	II Christiane Klapisch-Zuber · Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2617-4
Cyril Grange & Jacques Renard · Les enquêtes de démographie historique de Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2584-9	II Jean-Marc Moriceau · Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820)	979-10-231-2618-1
Jean-Pierre Bardet, Curriculum Vitæ	979-10-231-2585-6	II Alfred Perrenoud · « Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer	979-10-231-2619-8
I Gérard Béaur · Trop de stratégie? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX <sup>e</sup> siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	979-10-231-2586-3	II Jean-Pierre Poussou · Histoire méconnue d'un couple royal: Louis XVI et Marie-Antoinette	979-10-231-2620-4
I Alain Bideau, Guy Brunet · Les jumeaux: étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles)	979-10-231-2587-0	II Katia de Queiros Mattoso · Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia (Brésil) au XIX <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2621-1
I Dominique Bourel · Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	979-10-231-2588-7	II Isabelle Robin-Romero, Marion Trevisi · L'assistance aux enfants à Paris, XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles	<b>979-10-231-2622-8</b>
I Philippe Cibois · Le nouvel avenir d'un ancien: le graphique triangulaire	979-10-231-2589-4	II Catherine Rollet · Le journal d'un père pendant la Première Guerre mondiale	979-10-231-2623-5
I Pierre Darmon · La catastrophe démographique algérienne de 1866-1868	979-10-231-2590-0	II Alain Tallon · « Père et mère honoreras »: quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2624-2
I Jean-Pierre Gutton · Matrones, chirurgiens et sages-femmes dans la généralité de Lyon (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècle)	979-10-231-2591-7	II Agnès Walch · Ego-documents et réseaux familiaux: l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV	979-10-231-2625-9
I Steve Hackel · Effondrement d'une communauté et reconstitution des familles: l'étude de la mortalité et la fécondité des Indiens de Californie durant la période coloniale	979-10-231-2592-4	III Philip Benedict · Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen	979-10-231-2626-6
I Césary Kulko · La Famille en Pologne aux XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles: Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales	979-10-231-2593-1	III Jacques Bottin · Apprendre au large et entre soi: la formation des négociants rouennais autour de 1600	979-10-231-2627-3
I Hervé Le Bras · Morphologie des migrations	979-10-231-2594-8	III Fabrice Boudjaaba · La fieffe normande: cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime	979-10-231-2628-0
I Simon Mercieca · Introduction à la Démographie Historique maltaise: Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives	979-10-231-2595-5	III Denis Crouzet · La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme »	979-10-231-2629-7
I Michel Oris, Olivier Perroux · Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816-1843)	979-10-231-2596-2	III Anne Fillon · La parole au village ou les apports imprévus d'un manuscrit	979-10-231-2630-3
I Daniel Paul · Mortalité et structure familiale chez les métayers bourbonnais	979-10-231-2597-9	III Alain Gérard · Le philanthrope, la Vendée et la Révolution: Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)	979-10-231-2631-0
I Jacques Renard · Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux	979-10-231-2598-6	III Pierre Gouhier · Les « sépultures » des Valois et des Bourbons	979-10-231-2632-7
I David Robichaux · Démographie historique des Indiens du Mexique: défis et promesses de la méthode de reconstitution de familles	979-10-231-2599-3	III Jean-Pierre Kintz · La création du premier hebdomadaire – 1605	979-10-231-2633-4
I Marc Venard · Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège, au milieu du XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2600-6	III François Lebrun · Éducation de prince sous Louis XIV: le Grand dauphin	979-10-231-2634-1
II Scarlett Beauvalet · Les enfants de Port-Royal: le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2601-3	III Jean-Paul Le Flem · L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2635-8
II Lucien Bély · Une famille comme les autres? Louis XIV et les siens	979-10-231-2602-0	III Francine-Dominique Liechtenhan · Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe? Un sujet à controverser dans les années 1740 à 1760	979-10-231-2636-5
II Yves-Marie Bercé · Réflexions historiques sur les enfants sauvages	979-10-231-2603-7	III Michel Nassiet · Parenté et mentalités d'après les sources criminelles	979-10-231-2637-2
II Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev · Prénommer en Russie orthodoxe – une pratique particulière	979-10-231-2604-4	III Claude Quélet · Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV	979-10-231-2638-9
II Patrice Bourdelais, Michel Demoner · Familles monoparentales et recomposées: veuvage et remariage au Creusot (1836-1866)	979-10-231-2605-1	III François-Joseph Ruggiu · L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2639-6
II Serge Chassagne · Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise: les Prénat (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle)	979-10-231-2606-8	III David Troyansky · La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire	979-10-231-2640-2
II François Crouzet · La vie familiale des premiers industriels britanniques	979-10-231-2607-5	III Denise Turrel · La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2641-9
II Gérard Dellile · Les filles uniques héritières	979-10-231-2608-2	III Andrzej Wyczański · Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles: le cas polonais	979-10-231-2642-6
II Dominique Dinet · Familles nombreuses et engagement religieux (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles)	979-10-231-2609-9	III Anne Zink · La valeur du travail sous l'Ancien Régime: Coutumes et pratique	979-10-231-2643-3
II Olivier Faron · Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde Guerre mondiale	979-10-231-2610-5	III André Zysberg · Un audit rétrospectif: l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716	979-10-231-2644-0
II Antoinette Fauve-Chamoux · Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants?.	979-10-231-2611-2		
II Jean-Marie Gouesse · 1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe	979-10-231-2612-9		

## HISTOIRE DES FAMILLES



CENTRE ROLAND MOUSNIER

collection dirigée par Jean-Pierre Poussou et Jean-Pierre Bardet

DERNIÈRES PARUTIONS

- Ville et violence dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*  
Philippe Chassaing
- Le livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*  
Annie Charon, Thierry Claerr & François Moureau (dir.)  
*Des Français outre-mer*  
Maria Romo-Navarrete & Sarah Mohamed-Gaillard (dir.)  
*Ruptures de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions*  
Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi (dir.)  
*Commerce et prospérité. La France au XVIII<sup>e</sup> siècle*  
Guillaume Daudin  
*Monarchies, noblesses et diplomaties européennes*  
*Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette,*  
Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray & M.-Ch. Vignal-Souleyreau (dir.)  
*Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*  
Jean-Pierre Bardet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
- La Société de construction des Batignolles. Des origines à la Première Guerre mondiale (1846-1914)*  
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*  
Michèle Merger (dir.)  
*Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*  
O. Dard, D. Musiedlak, É. Anceau, J. Garrigues, D. Barjot (dir.)  
*Maisons parisiennes des Lumières*  
Youri Carbonnier  
*Les Idées passent-elles la Manche Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*  
Jean-Philippe Genet & François-Joseph Ruggiu (dir.)  
*Les Sociétés urbaines au XVII<sup>e</sup> siècle Angleterre, France, Espagne*  
Jean-Pierre Poussou (dir.)  
*Noms et destins des Sans Famille*  
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)  
*Les orphelins de Paris*  
*Enfants et assistance aux XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*  
Isabelle Robin-Romero  
*L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*  
François-Joseph Ruggiu

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.)

# Histoire des familles, de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, de l'Institut



Cet ouvrage est publié avec le concours  
du Centre Roland Mousnier, de l'École Doctorale  
d'Histoire moderne et contemporaine et du Conseil Scientifique  
de l'Université Paris-Sorbonne

Les Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet ont été rassemblés  
et mis au point par l'équipe suivante d'amis et d'élèves :

Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, Cyril Grange,  
Olivier Faron, Scarlett Beauvalet, Jacques Renard, Fabrice Boudjabaa,  
Marion Trevisi, Thierry Claeys, Philippe Evanno.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-523-5.  
Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre-64990)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren  
© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)  
© Sorbonne Université Presses, 2022

### **SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

DEUXIÈME PARTIE

Familles, enfants et société





L'ASSISTANCE AUX ENFANTS À PARIS,  
XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

*Isabelle Robin-Romero*

*Maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne*

*Marion Trevisi*

*Maître de conférences à l'Université Picardie-Jules Verne (Amiens)*

Depuis près d'un demi-siècle, les historiens de la famille n'ont cessé d'interroger les archives de l'époque moderne pour souligner l'intérêt croissant de ce temps envers l'enfance, perçue comme un âge spécifique<sup>1</sup>. Cet intérêt pour l'enfant s'est matérialisé par une plus grande attention des penseurs et des administrateurs envers les petits abandonnés, délaissés ou pauvres, ayant besoin d'assistance. Par son ampleur, le phénomène de l'abandon n'a cessé de diviser l'opinion de l'époque, suscitant des polémiques au sujet des mesures de secours et d'assistance à mettre en place pour y faire face. Cependant pour définir quels sont les enfants ayant besoin d'une « assistance », les textes de la période sont peu précis. En effet, on peut rassembler sous l'expression « enfance assistée » bien des termes utilisés autrefois, comme ceux d'enfants abandonnés, délaissés, trouvés, jetés, ou même orphelins. Les exposés étaient laissés dans la rue, pour que quelqu'un les recueille ; on disait parfois qu'ils étaient « jetés », ce qui exprime bien l'intention des parents ; les abandonnés ou délaissés étaient apportés jusqu'aux secours, qu'il s'agisse d'un bureau d'hôpital ou bien d'une maison particulière ou d'une église. Ceux dont on pensait qu'ils avaient besoin de secours particuliers étaient donc, à l'époque moderne, uniquement les enfants sans parents, abandonnés par ceux-ci ou bien orphelins. À la lecture des archives, nous sommes obligés de nous en remettre aux administrateurs de l'époque moderne qui n'explicitent pas toujours leur typologie. Alors qu'abandonnés et exposés ne recouvrent pas un même mode de délaissement ni un même geste pour la justice, on usait indifféremment des deux mots, par glissement de sens et par une pratique qui tendait à les confondre. Par ailleurs, on sait que les orphelins de l'Hôpital général et ceux des institutions spécialisées ne sont pas admis sur les mêmes critères, les seconds étant triés sur des critères

<sup>1</sup> Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1960.

de légitimité prouvée, de perte d'un des parents ou des deux. Dans les maisons de l'Hôpital général, on n'est jamais aussi strict puisqu'il faut accueillir tous les pauvres enfants.

Pour notre étude, il faut se limiter à de grandes catégories : abandonnés, orphelins, pauvres, malades telles qu'elles sont définies par les administrateurs. Nous avons retenu le cas parisien comme un exemple abouti d'assistance aux enfants, puisque l'abandon et la pauvreté s'y concentrant, les autorités parisiennes ont dû se mobiliser très tôt pour accueillir un nombre croissant d'enfants du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle dans des institutions de secours de plus en plus nombreuses. Quelles ont été les formes de cette assistance ? Dans quelles conditions les assistés ont-ils été élevés ? Enfin, selon quelles logiques l'assistance aux enfants a-t-elle été organisée et a-t-elle évolué ?

## I. DES ENFANTS ET DES HÔPITAUX

### A. L'offre hospitalière parisienne

À l'époque moderne, les institutions d'assistance aux enfants se spécialisent de plus en plus en fonction de l'âge, du statut de l'enfant, légitime ou non, et de son origine géographique. Cette spécialisation commence au XVI<sup>e</sup> siècle et s'accélère ensuite ; elle touche d'abord les institutions anciennes, comme l'hôpital du Saint-Esprit-en-Grève, créé en 1363 pour les enfants seuls, pauvres, abandonnés ou orphelins légitimes déjà grands, qui se « spécialise » au XVI<sup>e</sup> siècle dans les orphelins légitimes « complets »<sup>2</sup>. De même, l'hôpital de la Trinité fondé en 1202, devient, en janvier 1545, un hôpital réservé aux enfants légitimes de plus de sept ans, dont les parents, originaires de Paris ou des faubourgs, sont trop pauvres pour assurer leur survie. La spécialisation touche aussi les nouvelles fondations : en 1536, François I<sup>er</sup> crée à la demande de sa sœur Marguerite de Valois, l'hôpital des Enfants de Dieu (ou Enfants-Rouges) pour les enfants légitimes non malades, dont les parents sont soit des étrangers, soit malades, soit morts à l'Hôtel-Dieu<sup>3</sup>. Quant aux enfants trouvés ou abandonnés, de parents inconnus, donc considérés comme illégitimes, les pouvoirs publics ne s'en préoccupent pas encore et en laissent la charge et l'entretien aux seigneurs hauts justiciers<sup>4</sup>. En réalité, à Paris, c'est le chapitre Notre-Dame qui les recueille, souvent abandonnés à leur naissance, et qui se charge de leur trouver une nourrice, l'Hôtel-Dieu n'en voulant pas à cause de leur illégitimité. Au cours du

2 Albert Dupoux, *Sur les pas de Monsieur Vincent. Trois cents ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée*, Paris, 1958, p. 18.

3 Voir aussi Jacques Depauw, *Spiritualité et pauvreté à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1999, p. 41.

4 Albert Dupoux, *Sur les pas...*, p. 20 et suivantes.

XVI<sup>e</sup> siècle, le chapitre, débordé, obtient un arrêt du Parlement de Paris en 1552, obligeant les seigneurs hauts justiciers à payer 960 livres par an pour l'entretien de ces enfants, envoyés à l'hôpital de la Trinité de 1552 à 1570<sup>5</sup>. Comme cet hôpital n'est pas adapté pour loger des nouveau-nés et des enfants en bas âge, le chapitre propose en 1570 deux maisons situées au port Saint-Landry pour recueillir les enfants en bas âge ; la « maison de la Couche » ouvre en juin 1571 pour les enfants exposés et abandonnés.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la notion d'assistance aux enfants prend toute son ampleur sous l'impulsion de Vincent de Paul<sup>6</sup>. Après avoir visité la maison de la Couche en 1638, il décide avec les Dames de la Charité d'ouvrir, en 1640, treize maisons au faubourg Saint-Denis pour tous les enfants abandonnés de Paris. En 1643, les Dames de la Charité gèrent 1 200 enfants logés à Paris ou placés en nourrice. En juillet 1647, la reine leur cède le château de Bicêtre pour y recevoir les enfants sevrés ; elles l'abandonnent en 1651 à cause de son insalubrité, pour retourner dans l'enclos Saint-Lazare. Les nouveau-nés, les sevrés jusqu'aux apprentis de douze, quinze ans y sont logés. En juin 1670, le roi rattache les maisons de Vincent de Paul à l'Hôpital général et leur donne le nom d'hôpital des Enfants-Trouvés ; si les subventions sont désormais royales, les Dames de la Charité sont toujours présentes. Pour augmenter les capacités d'accueil, l'hôpital déménage en 1672 dans une maison rue Neuve Notre-Dame, appelée La Couche, pour les nouveau-nés à envoyer en nourrice et, en 1674, ouvre une maison au faubourg Saint-Antoine, réservée aux enfants de retour de nourrice. Au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, les agrandissements se multiplient rue Neuve Notre-Dame et au faubourg Saint-Antoine. L'hôpital des Enfants-Trouvés devient un hôpital modèle, si bien qu'en 1680, on lui adjoint l'hôpital des Enfants-Rouges, qui devient une annexe des Enfants-Trouvés pour les enfants orphelins de père et de mère ou pour les enfants de parents morts à l'Hôtel-Dieu, jusqu'en 1772 où il est officiellement « fondu » à l'hôpital des Enfants-Trouvés.

Parallèlement à l'hôpital des Enfants-Trouvés, spécialisé dans l'accueil des enfants abandonnés, une autre structure assiste les enfants parisiens à partir de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ; il s'agit de l'Hôpital général créé en 1656 pour « enfermer » les pauvres et les mendiants valides et invalides, dont leurs enfants. Cette seconde structure freine le phénomène de spécialisation dans l'assistance, puisqu'elle pratique le mélange des âges et des statuts. Petits et grands, légitimes, illégitimes ou trouvés côtoient alors les adultes au sein de plusieurs hôpitaux rattachés à l'Hôpital général : les « grandes Maisons », soit

5 Fernand Boussault, *L'Assistance aux enfants abandonnés à Paris du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1937.

6 Jacques Depauw, *Spiritualité et pauvreté...*

les hôpitaux de la Pitié, de la Salpêtrière, de Bicêtre et de Scipion, et les « petites Maisons », soit les hôpitaux des Enfants-Trouvés, des Enfants-Rouges, du Saint-Esprit, de Vaugirard au XVIII<sup>e</sup> siècle et de Sainte-Pélagie. L'hôpital de la Pitié, créé en 1612 par Marie de Médicis pour les pauvres de Paris, est rattaché en 1656 à l'Hôpital général et en devient le chef-lieu. En 1656, la « Petite Pitié » accueille une centaine de garçons de douze, treize ans, et la « Grande Pitié », des filles du même âge. Les trois quarts des enfants logés à la Pitié ne sont que des petits garçons de parents pauvres, et non des enfants abandonnés ou malades. De même, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle la Salpêtrière se spécialise dans l'accueil des enfants de sexe féminin, malades ou pauvres, dont, le plus souvent, les parents sont vivants<sup>7</sup>. À la Pitié et à la Salpêtrière, l'assistance concerne plutôt les enfants pauvres, de parents connus et vivants, même si un petit nombre d'enfants abandonnés et d'orphelins y est dispersé<sup>8</sup>.

654

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le mouvement de spécialisation des institutions touche aussi les créations privées, comme celles destinées aux orphelins<sup>9</sup>. Les nouvelles structures du XVII<sup>e</sup> siècle sont créées à l'initiative de particuliers, prêtres ou laïcs, qui se sentent investis d'une mission de charité. Par exemple, en 1623, Antoine Séguier, président au Parlement de Paris crée l'hôpital Notre-Dame de la Miséricorde ou des Cent-Filles, au faubourg Saint-Marceau, pour 100 pauvres filles orphelines ayant perdu père et mère, originaires de Paris et de ses faubourgs, âgées de six ans à vingt-cinq ans. En 1648, le curé de Saint-Sulpice, J.-J. Olier, crée la Maison de la Mère de Dieu ou Maison des Orphelines. À partir de 1678, elle s'ouvre aux garçons, à condition qu'ils soient nés dans la paroisse. On compte 38 filles et 6 garçons cette année-là<sup>10</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les créations privées continuent dans un esprit philanthropique : en 1700, la maison des Orphelines de l'Enfant Jésus et de la Mère de Pureté (ou Saint Nom de Jésus) financée par le banquier Caboud accueille 80 orphelines à partir de l'âge de sept ans ; en 1773, M. Pawlet

7 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « Les Enfants de la Salpêtrière au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, J.-P. Bardet, J.-N. Luc, I. Robin-Romero et C. Rollet (sous la dir. de), Paris, PUPS, 2003, p. 889.

8 Bicêtre est à l'origine réservé aux hommes pauvres ; au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques garçons abandonnés s'y trouvent ainsi que des enfants atteints de vérole. Scipion en 1612 est un hospice pour les femmes et les enfants en bas âge, et pauvres. En 1663, cet hospice devient le dépôt de vivres de l'Hôpital général. Sainte-Pélagie est une prison pour les filles débauchées (voir Louis Parturier, *L'Assistance à Paris sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution française. Étude sur les diverses institutions dont la réunion a formé l'Assistance Publique à Paris*, Paris, 1897).

9 Les créations privées existaient déjà à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour les orphelins : comme la maison de la Charité Chrétienne au faubourg Saint-Marcel, créée en 1578 par l'apothicaire Nicolas Houel, pour former des garçons orphelins au métier d'apothicaire (21 pensionnaires en 1579 avant sa suppression en 1624).

10 Sans oublier la filature de la paroisse Saint-Sulpice (pour 16 orphelines en maison de jour).

crée l'école des Orphelins militaires pour une centaine de fils d'officiers ou de soldats morts au combat, originaires de toute la France, et admis à partir de l'âge de dix ans, en échange d'une pension pour les plus riches ; en 1784, le fermier général Beaujon ouvre un hôpital au faubourg du Roule pour 24 orphelins des deux sexes nés dans la paroisse, reçus dès l'âge de six ans<sup>11</sup>.

La réforme hospitalière, qui commence dans les années 1720, et qui entraîne la médicalisation croissante des hôpitaux et la distinction entre les hospices réservés aux pauvres et les hôpitaux réservés aux malades, conduit également à une séparation entre enfants malades et enfants sains au sein des structures spécialisées des hôpitaux généraux, et même à une séparation entre enfants et adultes malades au sein des hôtels-Dieu<sup>12</sup>. Ces derniers deviennent de véritables centres de soins notamment sous l'impulsion de Necker qui lance la réforme de l'Hôtel-Dieu à Paris en 1781, en ordonnant l'isolement des malades, la séparation des enfants et des adultes. L'idée de réserver des hôpitaux de soins aux enfants se développe à la fin du siècle et se concrétise en 1780 avec la fondation de Vaugirard pour les enfants vénériens, et surtout, en avril 1802, avec la création de l'Hôpital des Enfants Malades, installé dans l'ancienne Maison Royale de l'Enfant-Jésus. L'hôpital de Vaugirard, selon le lieutenant général de police Lenoir, doit accueillir « les enfants, les femmes grosses et les nourrices gastés », c'est-à-dire atteints de syphilis ou de petite vérole. Le souci de soigner les enfants vénériens contaminés par allaitement, tient aussi au fait qu'ils sont considérés comme des victimes « accidentelles » de la maladie, qu'il ne faut pas traiter de la même manière que les adultes syphilitiques, soignés par les « Grands Remèdes » à Bicêtre<sup>13</sup>. Cet hôpital privé, issu du mouvement philanthropique de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, est rattaché par lettre patente à celui des Enfants-Trouvés en mai 1781 ; il devient un hôpital public inclus dans l'Hôpital général, jusqu'en 1793 date à laquelle il est supprimé.

L'assistance publique moderne se met en place pendant la période révolutionnaire : l'aide aux enfants trouvés et aux pauvres devient un devoir d'État, un devoir de la Nation. À Paris, l'Hôpital des Enfants-Trouvés survit jusqu'en 1791, mais les nourrices qui ne sont plus payées, désertent La Couche et la plupart des enfants abandonnés décèdent faute de nourriture. Le 25 février 1794, la Convention crée

11 Armand Husson, *Étude sur les hôpitaux considérés sous le rapport de leur construction, de la distribution de leurs bâtiments, de l'ameublement, de l'hygiène et du service des salles de malades*, Paris, 1862.

12 Jean Imbert (sous la dir.), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, 1982.

13 Avant la création de Vaugirard, les enfants vérolés étaient traités à Bicêtre et à la Salpêtrière où une salle leur était réservée pour les plus grands d'entre eux (voir Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière au xviii<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université Paris-Sorbonne, 1999, p. 177 et p. 201).

l'hospice de la Maternité, installé au Val de Grâce jusqu'en octobre 1795, puis à Port-Royal et à l'Institut de l'Oratoire à partir de juillet 1796<sup>14</sup>. Le but est de réunir dans un même lieu les femmes récemment accouchées et les enfants abandonnés, pour tenter de prévenir l'abandon et pour l'allaitement des nourrissons. En échange d'un accouchement gratuit, les femmes pauvres s'engagent à nourrir un enfant abandonné en plus du leur. À partir de décembre 1797, l'Oratoire accueille les femmes qui vont accoucher, c'est la section d'accouchement de l'hospice de la Maternité, alors que Port-Royal, section d'allaitement, prend soin des enfants abandonnés de moins de deux ans, des nourrices et des enfants en « dépôt » de plus de deux ans, dont les mères pauvres ou malades ne peuvent pas se charger temporairement. Les deux sections inversent leurs locaux à partir de 1814 et deviennent autonomes : Port-Royal devient la Maternité et l'Oratoire s'appelle alors « l'Hospice des Enfants-Trouvés » jusqu'en 1838, puis « l'Hospice des Enfants-Trouvés et des Orphelins » à partir de 1838. Ce dernier reçoit les enfants nés à Port-Royal et abandonnés par leur mère, ainsi que tous les enfants trouvés de Paris et du département de la Seine de moins de deux ans, comme les enfants en dépôt. Comme autrefois à La Couche, les enfants y sont nourris par des nourrices sédentaires, avant d'être envoyés le plus vite possible en nourrice à la campagne. À partir du décret de 1811, les enfants abandonnés envoyés en nourrice à la campagne jusqu'à leurs six ans, sont placés de six à douze ans chez des artisans ou des paysans pour y travailler contre un faible salaire, et, à partir de douze ans, ils sont à la disposition de l'État : les garçons peuvent être réquisitionnés par la Marine et sinon ils sont placés, comme les filles, en apprentissage sans salaire jusqu'à 25 ans. Leur condition est encore plus défavorable qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quant aux orphelins, leur sort est réglé, le 11 juillet 1795, par un arrêté du comité des finances de la Convention nationale, qui décide d'affecter la Maison de l'Enfant-Jésus, fondée dans la première moitié du siècle par l'abbé Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, au service des orphelins<sup>15</sup> ; toutes les autres institutions pour orphelins y sont fondues. En réalité, seules des orphelines de père et de mère y sont logées à partir de septembre 1795, alors que les garçons orphelins, âgés de deux à six ans, sont envoyés au faubourg Saint-Antoine, avec les enfants trouvés et les enfants de pauvres, ou à la Pitié, quand ils ont plus de

14 Pour tout ce qui concerne Port-Royal et l'Oratoire voir Albert Dupoux, *Sur les pas...*, et surtout Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Naître à l'hôpital*, Paris, 1999.

15 Après avoir installé une manufacture de coton pour les jeunes filles pauvres dans sa paroisse, en 1718, Languet de Gergy loue en 1724 une maison rue de Sèvres pour y accueillir l'ouvrier et des jeunes filles pensionnaires ; en 1732, il se porte acquéreur de cette maison mais ce n'est qu'en 1751 que les lettres patentes sont accordées à l'institution par le roi (L. Lambeau, *La Maison royale de l'Enfant-Jésus, actuellement hôpital des Enfants-Malades*, Commission du vieux Paris, 1908, p. 348-353).

six ans. À partir de 1802, la « Maison nationale des orphelines » disparaît au profit de l'hôpital des Enfants-Malades ; les orphelines sont alors transférées au faubourg Saint-Antoine dans l'« Hospice des orphelines », alors que les garçons sont tous regroupés à la Pitié. En janvier 1809, la Pitié devient un hôpital de soin, et tous les orphelins sont alors réunis au faubourg Saint-Antoine qui devient l'Hospice des Orphelins.

Le mouvement de spécialisation et de médicalisation des hôpitaux se poursuit avec la création, en janvier 1793, de l'hôpital des Vénériens dans le faubourg Saint-Jacques, qui remplace l'hôpital de Vaugirard<sup>16</sup>. Il reçoit des adultes comme des enfants syphilitiques ; les femmes enceintes et les enfants vénériens y sont transférés de Vaugirard. De même, le 29 avril 1802 est créé un hôpital réservé aux « enfants malades », au sein de la maison royale de l'Enfant Jésus, pour les garçons et les filles malades de moins de 15 ans. Avec 250 lits de fondation et 50 lits de réserve, il est destiné à recevoir tous les enfants malades de Paris, autrefois soignés à l'Hôtel-Dieu, Cochin, Beaujon et Necker. Ils sont 1 686 enfants soignés pendant l'année 1804 et environ 1 800 dans les années qui suivent<sup>17</sup>.

#### B. Les enfants assistés

Malgré une apparente séparation des populations enfantines due aux noms des hôpitaux, il existe une très grande dispersion des enfants abandonnés ou orphelins dans les maisons de secours, qu'un rapide coup d'œil suffit à mesurer.

##### *Les abandonnés*

Deux structures successives ont accueilli les abandonnés : les Enfants-Trouvés de Vincent de Paul aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, puis l'Hospice des enfants trouvés à Port-Royal en 1795, associé à la Maternité. L'hôpital des Enfants-Trouvés en reçoit environ 1 700 par an de 1700 à 1721, et, après 1721, leur nombre ne cesse de s'accroître. Le cap des 3 000 enfants reçus est dépassé en 1741 ; en 1772, le bureau enregistre un record de 7 676 entrées<sup>18</sup>. Dans les décennies suivantes, l'hôpital continue à accueillir 5 800 à 6 000 enfants par an<sup>19</sup>. Dans son mémoire, J. Tenon évalue à 76 735 le nombre total des

16 Cet hôpital devient en 1836 l'Hôpital du Midi.

17 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « La mise en place des hôpitaux pour enfants malades à Paris (fin XVIII<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle) », *Histoire, Économie, Société*, n° 4, 2003, p. 492-494.

18 Claude Delaselle, « Les enfants abandonnés à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1975, n° 1, p. 194-195.

19 E. Charlot et Jacques Dupâquier, « Mouvement annuel de la population de la ville de Paris de 1670 à 1821 », *Annales de Démographie Historique*, Paris, 1967, p. 512-515.

abandonnés pris en charge entre 1771 et 1782<sup>20</sup>. Avant 1779, la moitié de ces enfants vient des généralités entourant Paris, et n'est donc pas originaire de couples parisiens. Les nourrissons ne restent pas à Paris, mais sont placés chez des nourrices rurales le temps de les sevrer, et même au-delà, puisqu'ils ne reviennent dans la capitale, s'ils ont survécu, que vers cinq ans. Après 1761, ce retour est encore différé car on cherche à maintenir les abandonnés dans les campagnes en leur trouvant des familles d'accueil parfois différentes des familles nourricières. Toutefois, un certain nombre finit toujours par revenir dans les grandes maisons de secours parisiennes : Saint-Antoine, la Pitié, la Salpêtrière, ou Bicêtre. D'autres abandonnés sont déposés directement dans ces institutions de l'Hôpital général, comme Pierre Bataillon, âgé de 7 ans, exposé le 26 avril 1714 devant la porte de l'hôpital de la Pitié. Là, ils sont mêlés à une population très nombreuse de pauvres et ne constituent qu'un groupe restreint. Ainsi, sur l'ensemble des pensionnaires de la Pitié, ils ne représentent que 10 % des effectifs entre 1700 et 1789<sup>21</sup>. À la Salpêtrière, le nombre d'enfants délaissés est plus important ; de 1722 à 1790, les abandonnés à l'hôpital représentent 4,46 % de la population totale ; les exposés moins de 2 % et les petits venus des Enfants-Trouvés 20 %<sup>22</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Salpêtrière accueille autant d'enfants abandonnés qui reviennent de nourrice à partir de six ans, ou avant s'ils sont malades (39,2 % de 1721 à 1725), que d'enfants légitimes de parents pauvres ou orphelins (41,1 % de 1721 à 1725)<sup>23</sup>. Bien que la maison du faubourg Saint-Antoine appartenant à l'hôpital des Enfants-Trouvés soit destinée à ces enfants abandonnés en attente de placement, ils n'y restent que le temps de « s'accoutumer à l'air de Paris », avant d'être placés à la Salpêtrière pour les filles et à la Pitié pour les garçons<sup>24</sup>. En revanche, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, presque tous les enfants reçus à la Salpêtrière y sont déposés par les parents (84 % de 1780 à 1784), alors que les enfants abandonnés sont beaucoup moins nombreux (11 % seulement).

### *Les orphelins*

Si les orphelins sont présents au sein de l'Hôpital général (7,9 % des filles et des petits enfants à la Salpêtrière au XVIII<sup>e</sup> siècle, 12 % des garçons à la Pitié<sup>25</sup>)

20 Jacques Tenon, *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, Paris, 1788, p. 91-92.

21 Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université Paris IV-Sorbonne, 2001, p. 84.

22 Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 185.

23 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « Les Enfants de la Salpêtrière au XVIII<sup>e</sup>... », p. 888.

24 Après leur sixième anniversaire, les garçons sont envoyés à la Pitié et seules les petites filles sont autorisées à rester jusqu'à leur dix-huit ans (voir Code de l'Hôpital général de 1786).

25 Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 134-135.



ou au sein de l'hôpital des Enfants-Trouvés (environ un tiers des effectifs), ils ont aussi leurs propres structures, spécialisées dans leur accueil, et parfois indépendantes de l'Hôpital général<sup>26</sup>.

Il s'agit de structures anciennes et importantes, légitimées par le Roi, comme l'hôpital du Saint-Esprit pour les orphelins parisiens complets, âgés de trois à huit ans (200 enfants avant 1680 et environ 100 orphelins des deux sexes au XVIII<sup>e</sup> siècle), rattaché administrativement aux petites Maisons de l'Hôpital général à partir de 1680. Mais, pour y entrer, les orphelins doivent payer un droit à partir de 1688. À ces 240 livres, s'ajoute au XVIII<sup>e</sup> siècle l'interdiction d'être enfants de domestiques ou de gagne-deniers. L'hôpital de la Trinité s'est lui aussi spécialisé dans l'accueil des orphelins à partir de 1547 ; il s'agit des orphelins parisiens dont un des parents est encore vivant : il sont 300 en 1664, contre 100 garçons et 36 filles, selon Tenon, en 1788, âgés de neuf à douze ans, et issus du monde de la boutique et de l'atelier au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'hôpital des Enfants-Rouges, fondé pour tout type d'orphelin, de moins de douze ans, non natif de Paris mais dont les parents sont décédés à l'Hôtel-Dieu, accueille 12 enfants en 1540 et 60 en 1769 et jusqu'à 1772, date de sa suppression. Ce sont donc 600 places qui sont offertes aux orphelins au XVII<sup>e</sup> siècle dans ces hôpitaux et dans les maisons privées d'assistance précédemment citées. Les conditions d'entrées y sont parfois rigoureuses : aux Cent-Filles comme à Beaujon, les orphelins doivent être des enfants légitimes ayant perdu père et mère, alors que chez Pawlet, on est moins regardant sur leurs conditions de naissance, en échange de leur pension<sup>27</sup>.

### *Les pauvres*

Les enfants des familles pauvres, très souvent légitimes, constituent le groupe le plus nombreux dans l'Hôpital général. Ni leur famille, ni eux-mêmes ne peuvent subvenir à leurs besoins. Cette population à la limite de la misère et de la marginalité est bien connue des administrateurs. Si, dans les premières années du XVIII<sup>e</sup>, on a jugé bon de noter parfois les professions des parents des enfants de la Pitié dans les registres d'entrées, l'information tend à disparaître ensuite. Avec le temps, elle s'est révélée parfaitement inutile, d'autant que les milieux touchés devaient être toujours les mêmes : militaires, manouvriers et artisans envoient le plus de pensionnaires.

26 En 1788, dans son mémoire Jacques Tenon compte onze institutions recueillant les orphelins (voir Isabelle Robin-Romero, *Les Établissements pour orphelins à Paris XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université Paris-Sorbonne, décembre 1997, p. 103, publiée aux PUPS sous le titre *Les Orphelins de Paris. Enfants et assistance au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en 2007).

27 La thèse d'Isabelle Robin-Romero fait le point sur le sujet.

Les enfants pauvres, filles et garçons, admis par la voie administrative la plus simple, à la demande des parents ou d'autres adultes, voire se présentant seuls et volontairement, sont les plus nombreux et constituent une part non négligeable de l'ensemble des pensionnaires. Toutes les maisons de l'Hôpital général sont d'un accès facile. Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, la présentation des enfants à la Pitié se fait tous les lundis devant le bureau, ensuite, devant l'affluence, les entrées sont devenues quotidiennes. Le bureau s'informe habituellement auprès de chaque candidat pour pouvoir faire entrer les cas les plus criants de misère et parfois, on accepte des gens « sur la seule inspection de leur état déplorable »<sup>28</sup>. Cependant, il faudrait, selon les règlements, présenter un certificat de pauvreté et un extrait de baptême. Une délibération en 1761 impose ces papiers si l'on veut bénéficier du régime des « bons pauvres » et non de celui des mendiants<sup>29</sup>.

660

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'hôpital de la Pitié n'accueille plus que des garçons de cinq à seize ans et, en 1788, le greffier-économiste Aubry-Duménil en compte 1 200 à 1 300, de parents trop pauvres pour les entretenir<sup>30</sup>. Ces garçons sont destinés à l'apprentissage dès l'âge de douze ans, mais les familles peuvent les retirer de l'hôpital à tout moment. Dans plus de la moitié des cas, ils sont originaires de Paris, mais l'hôpital accepte aussi les enfants des pauvres des généralités voisines. Sur un sondage de 3 282 garçons entrés entre 1700 et 1789, 76,1 % sont des enfants légitimes de parents pauvres, 12,5 % sont des orphelins légitimes et 10,2 % sont des enfants abandonnés, trouvés ou exposés<sup>31</sup>. Seuls 3,32 % des enfants sont malades (de la gale ou de la teigne), car la Pitié n'est pas un hôpital de soins mais un hospice pour les enfants de parents pauvres, qui les amènent volontairement à l'hôpital<sup>32</sup>. Souvent, ce sont des fratries entières qui sont reçues au sein de l'hôpital : sur 468 enfants ayant un parent à la Pitié, 414 ont des frères<sup>33</sup>.

Si les petits garçons pauvres sont placés à la Pitié, les petites filles pauvres entrent à la Salpêtrière, avec ou sans leur mère. Même si à l'origine cet hôpital était destiné aux femmes pauvres, il reçoit, dès 1657, 192 enfants de deux à

28 Arch. nat., F15 1861, mémoire concernant l'Hôpital de la Salpêtrière, donné le 11 novembre 1760, cité par H. Légier-Desgrandes, *M<sup>me</sup> de Moysan et l'extravagante affaire de l'Hôpital général (1749-1758)*, Paris, Hachette, 1954, p. 9.

29 Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 115, délibération du 27 mai 1761. La mesure a des effets visibles puisque dans les années 1780-90 plus de 60 % des enfants entrés par le bureau ou bien par l'Hôtel-Dieu présentent un certificat de baptême (Voir Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 71-72).

30 Voir Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 53.

31 *Ibid.*, p. 84.

32 *Ibid.*, p. 86.

33 *Ibid.*, p. 87.

sept ans pour 628 femmes<sup>34</sup>, et leur proportion ne cesse d'augmenter avec le temps : 814 enfants en 1690 sur un total de 3 059 personnes et 2 408 en juin 1701, sur 5 276 pauvres<sup>35</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les enfants représentent environ 20 % des effectifs de la Salpêtrière et, le plus souvent, ils y sont placés par leurs parents, trop pauvres pour les élever, ou ils y entrent avec leur mère<sup>36</sup>. Ce sont des enfants plutôt jeunes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (46,7 % ont moins de 4 ans dans les années 1720<sup>37</sup>) et plus âgés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où les moins de cinq ans ne représentent plus qu'un petit tiers des enfants<sup>38</sup>. Sur l'ensemble du siècle, la catégorie d'âge la plus représentée est celle des trois-douze ans, avec environ 55 % des enfants, contre 28,9 % pour les moins de trois ans et 16,3 % pour les douze-seize ans<sup>39</sup>. De 1722 à 1785, entre 80 % et 95 % des enfants entrés à la Salpêtrière sont qualifiés de « bons pauvres », entrés volontairement, contre 5 % à 12 % de « mauvais pauvres », entrés sur décision de police ou de justice<sup>40</sup>. Cette domination des « bons pauvres » face aux « mauvais » se retrouve aussi à la Pitié comme le tableau ci-dessous le rappelle.

Tableau 1. Modes d'entrée des enfants de la Pitié<sup>41</sup> et à la Salpêtrière<sup>42</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle

Modes d'entrée	La Pitié		La Salpêtrière	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Admis par mesure de police	62	1,8	121	7,71
Venus d'autres hôpitaux	815	24,4	815	22,11
Abandonnés (sur place)	32	1	-	-
Admis par le Bureau	2 369	72,7	1 065	67,88
Indéterminés	-	-	36	2,29
Autres	4	0,1	-	-
<b>Total</b>	<b>3 282</b>	<b>100</b>	<b>1 569</b>	<b>100</b>

34 Chiffre cité par Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...* (Voir aussi BnF, Ms. fr., Mélange Colbert, 4, fol. 130-146).

35 Voir *État de la Maison de Saint-Louis de l'Hôpital général*, le 21 février 1690, Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 45, et *État de la qualité et du nombre des pauvres de l'Hôpital général*, juin 1701, BnF, Ms. fr. 16750, 235.

36 Marianne Lacaille, *Les Femmes et la Salpêtrière au XVIII<sup>e</sup> siècle : de l'Hôpital général à l'hôpital 1721-1789*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université Paris IV-Sorbonne, 1996, p. 133.

37 *Ibid.*, p. 183.

38 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « Les Enfants de la Salpêtrière au XVIII<sup>e</sup> siècle... », p. 885.

39 Chiffres calculés par A. Munsch-Clausier de 1722 à 1790 à partir d'un sondage de 1 569 enfants (Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*).

40 De 1722 à 1790, seuls 7,7 % des enfants sont des « mauvais pauvres », entrés avec leur mère mendicante ou arrêtés pour être placés à la Correction (sur demande de leurs parents, par lettre de cachet) ou à la Force (prisons pour filles débauchées) : voir Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 90-91.

41 Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 100.

42 Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 64.

Parmi les « mauvais pauvres », certains ont été arrêtés comme mendiants avec leur mère par les archers de l'hôpital, d'autres enfermés parce que leur mère avait été condamnée par la justice, d'autres encore sont accueillis simplement parce que leurs parents sont hospitalisés. Cinq d'entre eux à la Pitié sont mêmes envoyés à l'hôpital pour qu'on les convertisse<sup>43</sup>. Au total, les filles enfermées seules et placées au rang des mauvais pauvres sont très rares à la Salpêtrière<sup>44</sup>, qu'elles soient enfermées à la demande du lieutenant de police pour mendicité, prostitution, maladie vénérienne, ou sur « ordre du roi » ou du bureau de l'Hôpital général. Ajoutons que les parents peuvent, sans faire appel au lieutenant général de police, demander au bureau de l'hôpital, doté lui aussi d'un pouvoir de police, l'enfermement de leurs enfants rebelles et paresseux ; après enquête, il statue sur l'entrée et l'envoi à la maison de la force de la Salpêtrière pour les filles<sup>45</sup>. Toutes ne sont pas pour autant dirigées vers ce bâtiment spécifique et certaines connaissent le régime normal des filles d'hôpital, comme Françoise Hélène Cotel enfermée à la demande de son père et simplement « mise au commun »<sup>46</sup>.

#### *Les malades*

L'état physique de la population pauvre de la ville explique le nombre important des enfants malades dans les hôpitaux. Souvent, ils arrivent déjà infectés ou handicapés dans les maisons d'assistance. La vie en collectivité et la promiscuité font ensuite qu'ils contractent facilement certaines affections comme la gale, la teigne, au demeurant fort courantes dans l'ensemble de la population, et des maladies contagieuses du type de la scarlatine. Près de 10 % des enfants reçus au XVIII<sup>e</sup> siècle à la Salpêtrière sont atteints d'une maladie chronique ou infectieuse (écrouelles, teigne, gale, vérole) ou d'une infirmité (aliénés, estropiés, muets, aveugles) ; comme l'Hôtel-Dieu les refuse, ils sont recueillis par les maisons de l'Hôpital général<sup>47</sup>. Les établissements spécialisés pour les enfants orphelins, les enfants trouvés et les enfants pauvres possédaient des petites infirmeries pour les enfants malades au sein de leur institution. Dans les registres d'entrées de la Pitié au XVIII<sup>e</sup> siècle, on observe 3,32 %

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>44</sup> Antoinette Munsch-Clausier évalue leur proportion à 4,33 %, soit 68 individus (*Ibid.*, p. 111).

<sup>45</sup> *Code de l'Hôpital général*, Paris, Thiboust, 1786, édit du 20 avril 1684, p. 501 et Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 45 C2, « correction », délibération du 21 juin 1728. Le règlement de 1684 reste valable pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle (voir Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 102).

<sup>46</sup> Eric Marie Benabou, *La Prostitution et la police des mœurs au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1987, p. 80-81, cite le placet d'un père conservé à l'Arsenal.

<sup>47</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « Les Enfants de la Salpêtrière au XVIII<sup>e</sup> siècle... », p. 890.

d'enfants malades handicapés, imbéciles ou atteints de maladies diverses sur l'ensemble de la population qui nécessitent des soins particuliers<sup>48</sup>. Galeux et teigneux sont soignés sur place : deux classes leur sont réservées pour éviter la propagation de leurs affections.

Mais comme rien n'était réellement prévu pour les soigner dans ces institutions d'assistance, la plupart étaient envoyés dans des hôpitaux pour adultes, comme les hôtels-Dieu où ils n'étaient pas séparés des autres malades. Dès 1678, les administrateurs de l'Hôpital général de Paris demandent que les enfants malades qu'ils envoient à l'Hôtel-Dieu ne soient pas mêlés aux adultes<sup>49</sup>, mais il faut attendre le dernier quart du xviii<sup>e</sup> siècle pour que cela se réalise enfin<sup>50</sup>.

Quant aux enfants atteints de syphilis, ils sont envoyés à partir de 1780 dans la maison seigneuriale de Vaugirard louée par le lieutenant Lenoir dans le but de soigner les vénériens « innocents » : femmes enceintes accueillies dès leur septième mois de grossesse, nourrices contaminées et enfants nouveau-nés. En effet, les médecins distinguent la syphilis innocente contractée par l'allaitement, maternel ou mercenaire, de la syphilis coupable des prostituées soignée à Bicêtre. Vaugirard est une sorte de havre un peu à l'écart de la ville. De grands efforts ont été faits pour ces petits malades et ces femmes. Chacun, malade, convalescent, ou guéri, dispose d'un lit individuel dans la maison de plaisance que l'on a réaménagée au fil des ans. Toutes les pièces sont chauffées, aérées ; l'air circule grâce à des trappes dans les murs. Enfin des latrines, elles aussi ventilées, sont disposées aux extrémités des étages. C'est le premier hôpital moderne, où les enfants sont séparés des femmes et où ils sont soignés en tant qu'enfant par une thérapeutique adaptée : l'enfant est alors devenu une entité médicale autonome. Vaugirard apparaît comme un établissement novateur qui inaugure la nouvelle médecine clinique infantile grâce au travail de François Doublet, médecin en chef de l'hôpital dès 1780 et homme de l'art reconnu. Convaincu que la médecine moderne doit se faire au chevet du malade, Doublet instaure la visite quotidienne du médecin et du chirurgien, les délibérations régulières et concertées du personnel médical sur tous les cas observés, et sur les traitements à adopter pour chacune des femmes. On leur prescrit des frictions, des bains, des sudorifiques, des laxatifs et des préparations mercurielles. Ce sont elles qui, par l'intermédiaire de leur lait, soigneront les enfants : « Il faut imprimer au lait de nos nourrices une qualité médicamenteuse en attaquant la maladie dont

48 Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 91.

49 Hôpital général, *Recueil d'édits*, délibération du 12 août 1678.

50 Après la multiplication des enquêtes de la monarchie de la fin du siècle et les mémoires de médecins comme celui de Tenon en 1788, qui préconisent une séparation des malades en fonction de leur catégorie d'âge et de maladie.

elles sont affectées »<sup>51</sup>. Entre 1780 et 1789, 1 874 enfants et 670 femmes y ont été recueillis : 1 463 de ces enfants y sont entrés et 411 y sont nés<sup>52</sup>. 64,3 % de ces enfants sont des enfants abandonnés ou trouvés venant de l'hôpital de La Couche, 22,8 % sont des enfants naturels accompagnés ou non de leur mère, la plupart nés sur place (à 79 %) et 11,5 % des enfants légitimes, nés sur place (dans 52 % des cas) ou envoyés par leur famille<sup>53</sup>.

Enfin, en 1802, un hôpital spécialisé pour les enfants voit le jour au sein de la maison de l'Enfant-Jésus, sous le nom d'hôpital des Enfants-Malades. La maison est totalement rénovée : on perce des fenêtres, on blanchit les murs et on installe de gros poêles dans les salles. Les lits en bois ne sont pas trop près les uns des autres et la literie a été refaite. Les enfants atteints de maladies chroniques sont soignés dans une salle réservée, les contagieux sont séparés des autres et les convalescents sont logés à part. De 1804 à 1813, l'hôpital a soigné 12 139 garçons et 8 528 filles âgés de deux à quatorze ans, soit un total de 20 667 enfants. Le traitement consiste d'abord à bien nourrir ces enfants : on leur administre, pour les plus faibles, un bouillon toutes les trois heures et pour tous ceux qui peuvent s'alimenter normalement de solides repas trois fois par jour. Pour les traitements plus spécifiques, contre la gale ou la teigne par exemple, on tente de nouvelles médications, comme des bains sulfureux contre la gale ou la pommade des frères Mahon pour faire tomber les cheveux des teigneux à partir de 1809<sup>54</sup>.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré un grand nombre de structures de plus en plus spécialisées, la dispersion et le mélange des enfants assistés restent importants, notamment pour les abandonnés, les pauvres et les orphelins. Seuls les enfants malades profitent d'une nouvelle politique de séparation pour des raisons médicales.

## II. VIVRE ET MOURIR À L'HÔPITAL

### A. La mort

Les institutions d'assistance sont malheureusement réputées pour leur forte mortalité, constatée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par certains administrateurs. L'étude de la mortalité des enfants en hôpital constitue en soi un vaste champ

51 François Doublet, *Mémoire sur les symptômes et le traitement de la maladie vénérienne dans les enfans nouveaux-nés*, lu à l'assemblée particulière de la faculté de médecine le 15 octobre 1781, Paris, Méquignon, 1781, p. 18.

52 Agnès-Gersende Piernas, *L'Hospice de Vaugirard pour les « enfans gastés » et les femmes grosses : un épisode de la syphilis au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université Paris-Sorbonne, 2000, p. 156-158.

53 *Ibid.*, p. 172, 226-229 et 256-258.

54 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « La mise en place des hôpitaux pour enfants malades à Paris... », p. 497.

d'investigation. Les sources présentent une grande disparité d'un établissement à l'autre et souvent des lacunes importantes. On ne dispose d'aucun document concernant la mortalité des orphelins des maisons spécialisées. En revanche, les données sont abondantes pour les abandonnés ou les pauvres de l'Hôpital général. En milieu d'assistance, les conditions d'hygiène et de délaisement des petits aggravent considérablement la mortalité infantile et impriment parfois un rythme particulier à la succession des décès.

Ce sont les enfants trouvés et abandonnés qui paient le plus lourd tribut à la mortalité, du fait de leur jeunesse. D'après L. Lallemand, en 1690 sur 1 343 enfants de moins de un an, déposés à La Couche, 46,8 % sont morts, dont plus de la moitié avant leur trois mois ; en 1751, sur 3 631 enfants de moins de un an déposés, 68,49 % sont morts dont les trois quarts avant trois mois, et ce pourcentage ne baisse pas au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup>. Tenon a calculé que sur 5 989 enfants apportés aux Enfants-Trouvés en 1773, 4 095 (soit 68,4 %) sont morts dans le premier mois de leur réception, et seuls 882 (soit 14,7 %) sont vivants cinq ans après<sup>56</sup>. Ce sont les provinciaux qui meurent le plus, à cause des conditions de transport vers Paris : selon le curé de Saint-André-des-Arts, Desbois de Rochefort, qui rédige dans l'*Encyclopédie Méthodique* l'article « enfant trouvé », les neuf dixièmes des provinciaux envoyés aux Enfants-Trouvés à Paris meurent lors du voyage ou dans les trois premiers mois suivant leur admission<sup>57</sup>. La mortalité des enfants abandonnés augmente au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : elle passe de 60 % au début du siècle à 84 % à la fin du siècle<sup>58</sup>. Une bonne partie meurt avant d'aller en nourrice, et rares sont ceux qui atteignent l'âge de 20 ans : sous Louis XVI, sur 20 000 enfants abandonnés, seuls 2 000 y parviennent<sup>59</sup>. Cette hécatombe continue après la Révolution, puisqu'on estime que 90 % des enfants confiés aux hôpitaux au début du XIX<sup>e</sup> siècle meurent avant sept ans, et souvent dans la première année<sup>60</sup>.

55 Léon Lallemand, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, Paris, 1885, p. 207.

56 Jacques Tenon, *Mémoire sur les hôpitaux...*, p. 272-273.

57 *Ibid.*, p. 194.

58 Voir Jean-Pierre Bardet et Olivier Faron, « Des enfants sans enfance. Sur les abandonnés de l'époque moderne », in *Histoire de l'enfance en Occident*, tome II, Paris, 1998, p. 137.

59 *Ibid.*, p. 139. De même, Claude Delaselle estime qu'un abandonné a une chance sur dix de devenir adulte (Claude Delaselle, « Les enfants abandonnés... », p. 212). Voir aussi Philippe J. Hesse, « Des exclus absolus, les enfants abandonnés », in *Démocratie et pauvreté : du quatrième ordre au Quart Monde ?*, actes du colloque des 27-28 octobre 1989, p. 379.

60 Daniel Dessertine, « L'émergence de la politique sociale de l'enfance : des enfants trouvés à l'enfance assistée (1780-1940) », *Vie sociale*, mars-avril 1990, *Le Social aux prises avec l'histoire*, volume II, CEDIAS, Musée Social, p. 45. Jean-Pierre Bardet et Olivier Faron rappellent ainsi qu'à Paris, en 1811, sur 1 314 enfants abandonnés, 124 meurent à l'hôpital, 734 en nourrice et seuls 71 (soit 5,4 %) survivent à quinze ans.

Les enfants malades sont eux aussi fortement touchés par la mortalité, d'autant que la médecine « spécifiquement » infantile n'existe pas réellement avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Même si à Vaugirard, les médecins ont le souci d'apporter un traitement adapté aux enfants vénériens, leurs efforts restent souvent vains. Le traitement devait en théorie apporter une amélioration après trois mois d'ingestion de lait mercurialisé. Cependant, de nombreux bébés avaient bien du mal à téter, soit parce qu'ils étaient affectés du millet, soit parce qu'ils avaient des plaies à la bouche. Les expériences d'allaitement artificiel, tentées en cas d'affluence des enfants malades ou pour les petits qui ne pouvaient prendre le sein, ont eu des résultats désastreux<sup>61</sup>. Le docteur Doublet doit reconnaître son échec : « soit du côté de la nourriture, soit du côté du traitement, nos secours sont encore bien impuissants »<sup>62</sup>. En effet, d'août 1780 à octobre 1789, sur les 1 874 enfants inscrits dans les registres d'entrée de l'hôpital, 1 473 y meurent (soit 78,6 %) et seuls 401 (soit 21,4 %) en sortent guéris<sup>63</sup>. La mortalité des enfants vénériens diffère selon le statut des enfants : sur 1 206 entrées d'enfants abandonnés de 1780 à 1789, seuls 13,76 % ont survécu (avec une infime amélioration dans le temps de 13,95 à 16,49 %) contre 86,23 % qui y sont morts<sup>64</sup>. Les enfants légitimes – 11,47 % de l'ensemble des enfants reçus de 1780 à 1789 – ont plus de chance de survivre : 43,25 % d'entre eux résistent au traitement et atteignent le stade du sevrage, contre 32,08 % pour les enfants illégitimes, pourtant deux fois plus nombreux<sup>65</sup>. 77,86 % des enfants décédés meurent avant l'âge de deux mois, et 10,25 % entre deux et six mois<sup>66</sup>. Plus les enfants ont un statut « favorable », moins ils meurent jeunes, même s'ils sont malades. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le nouvel hôpital des Enfants-Malades passe pour un modèle de modernité : les enfants de moins de quinze ans y sont enfin soignés comme des enfants à part entière. Cependant, ce sont pour la plupart des enfants de familles pauvres ou des enfants tombés malades dans les hospices pour enfants trouvés ou orphelins. On les amène le plus souvent en dernière extrémité et non au début de leurs troubles. La mortalité y est donc assez forte :

61 Les médecins de Vaugirard, Doublet et Colombier, ont d'ailleurs participé de 1786 à 1788 à l'expérience de la Société royale de médecine d'allaitement artificiel dans une maison de la plaine Monceau. Comme toutes les autres, elle a échoué, au désespoir des médecins qui voulaient prouver la supériorité de l'allaitement artificiel sur le lait maternel et ainsi se passer des nourrices pour les enfants trouvés (voir Marie-France Morel, « À quoi servent les enfants trouvés ? Les médecins et le problème de l'abandon dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Enfance abandonnée et société en Europe XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque international de démographie historique de Rome*, 30-31 janvier 1987, Rome, 1991, p. 847-850).

62 François Doublet, *Observations dans le Département des hôpitaux civils, Paris, 1785*, p. 62.

63 Agnès-Gersende Piernas, *L'Hospice de Vaugirard pour les « enfants gastés »...*, p. 160-161.

64 *Ibid.*, p. 180.

65 *Ibid.*, p. 237, 265.

66 *Ibid.*, p. 440.



le quart des enfants décède dans l'année de leur entrée à l'hôpital et 4 % dès la première semaine d'hospitalisation<sup>67</sup>. Ce sont les maladies contagieuses qui causent la plupart des décès : la petite vérole, qui sévit de manière endémique, emporte environ un enfant sur cinq et le scorbut est aussi très virulent. Comme les enfants sont entassés dans des locaux insalubres et qu'ils arrivent à l'hôpital dans un état misérable, ils se transmettent rapidement leurs maladies.

Quant aux enfants pauvres recueillis au sein des institutions de l'Hôpital général, leur chance de survie est légèrement plus grande que celle des enfants abandonnés au sein de l'hôpital des Enfants-Trouvés, notamment parce qu'ils sont plus âgés que ces derniers. À la Salpêtrière, 43,08 % des enfants reçus au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle meurent, alors que 42,38 % en sortent vivants. Cependant, 14,5 % d'entre eux sont de destin inconnu, ce qui pourrait alourdir le nombre de décédés<sup>68</sup>. Il faut attendre les dernières décennies du siècle pour observer une amélioration, avec seulement 30 % de disparitions, probablement due à l'ouverture des infirmeries. Ce fait est également attesté par La Rochefoucauld-Liancourt qui déclare dans son rapport que la mortalité n'est plus de un sixième, mais de un dixième<sup>69</sup>. À la Pitié, nous n'avons pas de statistique fiable sur la mortalité des enfants, car nous ne connaissons pas le destin d'un grand nombre d'entre eux qui disparaissent des registres. Toutefois, sur les 412 orphelins enregistrés de 1700 à 1789, nous savons que 215 y meurent (soit 52,2 %) et que 197 (soit 47,8 %) en sortent vivants. Quelle que soit la structure d'assistance, et l'âge des enfants, la plupart des décès a lieu dans les six premiers mois de séjour, et ce sont toujours les plus jeunes qui meurent le plus et le plus vite.

## B. Le cadre de vie

Du vaste ensemble d'édifices construits pour les secours au réemploi de maisons particulières, les enfants sont accueillis dans des conditions matérielles extrêmement variables. Pour la fondation de la Salpêtrière, l'ancien petit arsenal est donné à l'Hôpital général. On réaménage quelques vieux bâtiments pour les premiers arrivants, puis on entame de nouvelles constructions qui dureront jusqu'à la fin du siècle. Un projet de Duval en 1658 prévoit l'ensemble selon un plan en damier avec de nombreux corps de bâtiments et des jardins aux alentours. Dans un second temps, en 1669, le roi demande le remplacement de

67 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « La mise en place des hôpitaux pour enfants malades à Paris... », p. 497 ; elle cite également Pastoret, *Rapport au conseil*, Paris, 1816, p. 64-65 : si en 1804, 22,7 % des enfants décèdent, en 1807, la mortalité atteint 31,6 %.

68 Voir Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p.218 (échantillon de 1569 enfants de 0 à 16 ans dans un sondage de 1722 à 1790).

69 La Rochefoucauld-Liancourt (de), *Rapport fait au nom du comité de mendicité des visites faites dans divers Hôpitaux, Hospices et Maisons de charité de Paris*, Paris, 1790, p. 82.

la chapelle Saint Denis par une nouvelle église en croix grecque placée sous la protection de Saint Louis. Le programme se réalise peu à peu. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on poursuit les réparations, et on ajoute de nouveaux édifices comme l'infirmerie générale dans les années 1780. À l'opposé, le Saint-Nom de Jésus loge ses orphelines dans une maison particulière qui a largement suffi à cette petite communauté. De même, la première École des Orphelins militaires, à la barrière de Sèvres, témoigne des transformations importantes nécessaires à l'installation de ces institutions dans des maisons urbaines. Le fondateur, le chevalier Pawlet, rachète en 1785-1787 deux maisons mitoyennes à celle qu'il occupait jusque-là. Il entame alors une série de travaux afin de rendre ces bâtiments propres à la vie d'une collectivité<sup>70</sup>. Pour cela, il doit aménager deux cours, construire une chapelle, installer entre autres salles une infirmerie, une salle de musique, des classes, un réfectoire, un dortoir. Certains lieux ont une fonction précise, d'autres sont encore mal définis par manque d'espace. Ainsi les dortoirs servent aussi de salle de travail. Pour cela, les garçons relèvent leurs lits de sangle contre les murs et installent deux rangées de tables<sup>71</sup>. Les élèves, qui sont alors à peine une centaine, vivent dans une grande promiscuité. Fatigué de constamment réparer ces vieilles maisons, le chevalier élabore un projet grandiose d'école sur la butte de l'Étoile qui, avec la Révolution, ne verra jamais le jour. En raison des arrivées nombreuses d'enfants, les administrateurs ont partout et toujours des problèmes de places et de lits. Dès les premières années, à l'Hôpital général, les enfants couchent à cinq ou huit dans le même lit, lit-on dans les délibérations du XVII<sup>e</sup> siècle ; c'est un fait qui semble ne pas connaître de réelle amélioration, malgré les efforts des administrateurs et les dons charitables<sup>72</sup>. En 1742, M<sup>me</sup> de Gournay fait un don à la Salpêtrière pour aider à la construction d'un nouveau dortoir et de classes<sup>73</sup>. Dans les maisons pour orphelins, en revanche, chacun a droit à son lit et on se plaint moins de l'entassement de façon générale, même si les locaux posent de nombreux problèmes.

Les enfants sont répartis dans les salles et dortoirs selon leur sexe et leur âge. Il n'y a qu'à Vaugirard et à La Couche des Enfants-Trouvés, où l'on accueille des bébés, que l'on ne se préoccupe pas de séparer garçons et filles. Quand ils ne sont pas dans des hôpitaux différents, comme aux Cent-filles ou aux Orphelins militaires, il faut prendre en compte cette nécessité de

70 Arch. nat., T 648/1, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> liasse, T 648/2, 7<sup>e</sup> liasse et liasse divers, mémoires d'ouvriers (1779-1787).

71 Pictet de Rochemont, 1788, cité par J. Guillaume, « Le chevalier Pawlet et l'école des orphelins militaires- documents nouveaux », *Revue pédagogique*, 1891, t. XVIII, p. 215-241.

72 Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 45D1, délibérations du 26 octobre 1671, 27 juin 1672.

73 Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 170-171.

la séparation. Dans l'église Saint-Louis de la Salpêtrière, la disposition en croix grecque facilite la circulation des pauvres grâce aux nombreuses portes, mais assure également la séparation entre les populations de l'hôpital qui ne se mélangent pas et peuvent même entendre des sermons différents<sup>74</sup>. À l'hôpital du Saint-Esprit, les filles comme les garçons ont droit à leur cour, leur dortoir. Mieux encore, dans les années 1780, dans le tout nouvel hospice Beaujon, chaque sexe dispose d'une aile entière du bâtiment. Dans tous ces établissements pour orphelins, les enfants ont entre six et quinze ans, et vivent tous âges confondus, hormis aux Cent-Filles, où l'on divise les pensionnaires en « petites » et « grandes ».

Tableau 2. Répartition de la population enfantine dans les principaux dortoirs de la Salpêtrière en 1770-1790

Jésus	16 %
Sainte-Claire	12,38 %
Sainte-Monique	5,44 %
La Crèche	33,73 à 46,15 %
Sainte-Ludivine	12,38 %

Dans les maisons de l'Hôpital général, il existe des sections ou dortoirs vers lesquels sont dirigés les enfants à leur admission<sup>75</sup>. À la Salpêtrière, des efforts sont faits pour accueillir au mieux les populations enfantines. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le dortoir de Jésus est réservé aux petits garçons de trois ans et plus. D'autres enfants, jusqu'à sept ou huit ans, sont à la Crèche, dans deux salles dotées d'un mobilier adapté, de berceaux, de petites chaises de paille percées et de bancs aménagés avec une barre de fer pour qu'ils posent leurs pieds<sup>76</sup>. Sainte-Claire est destinée aux jeunes filles qui travaillent, Sainte-Ludivine aux filles, entre un et quatorze ans, teigneuses et écrouellées, la Correction aux enfermées sur ordre du roi. Enfin, les nourrissons avec leur mère ou des nourrices vont à Sainte-Monique<sup>77</sup>.

74 P. A. Alletz, *Tableau de l'humanité et de la bienfaisance ou précis historique des charités qui se font dans Paris*, Paris, 1769, p. 3.

75 Il semble cependant que tous les enfants de moins de 16 ans ne soient pas envoyés dans ces sections pour enfants, on doit en conclure que les plus grands, ou d'autres malades, sont envoyés dans les salles avec les adultes. À la Pitié, 861 enfants admis présents dans l'échantillon ne sont pas inscrits dans un des emplois (Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 107).

76 Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 144, inventaire de 1701-3.

77 À la Pitié, il existe huit emplois. La majorité des garçons (44 %) est dirigée vers l'« emploi » Jésus (Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 108-109).

### C. Les activités

Pour les enfants en hôpital et en hospice, l'institution devient gardienne de leur devenir et maîtresse de leur emploi du temps. Elle se doit de veiller à leur éducation morale et religieuse, à leur enseigner la discipline, et à les mettre au travail. Les trois buts constituent un tout où chaque élément vient renforcer les deux autres. Le travail, les dévotions et l'enseignement tiennent donc une grande place dans les règlements et emplois du temps, textes normatifs et rigides visant à rationaliser le temps et à offrir une représentation idéale des conduites et des valeurs prônées par l'administration. Mais, on doit admettre qu'ils sont nécessairement adaptés, contournés dans les faits, quoique l'on manque souvent d'indications directes sur ce sujet. Les journées dans l'hôpital sont longues et bien remplies. On prévoit partout le lever entre cinq et six heures, le coucher vers 21 heures. La chasse à l'oisiveté pousse les rédacteurs des règlements à limiter les temps de récréation, à faire se succéder sans faille les activités.

670

Dans les écoles des enfants pensionnaires des hôpitaux, on enseigne les notions élémentaires de lecture, d'écriture, et de calcul, parfois s'ajoutent aussi le dessin et la musique. De façon générale, les filles consacrent moins d'heures au travail scolaire que les garçons. Les maîtresses des Cent-Filles donnent entre deux et trois heures de cours par jour, réparties entre le matin et l'après-midi. Les orphelines de la Trinité s'instruisent deux heures par jour, et celles parmi les plus âgées qui maîtrisent déjà les savoirs travaillent à leur ouvrage pendant ce temps. Les garçons de la Trinité sont à l'école six heures par jour. Les cours se succèdent : le matin, certains suivent la leçon de lecture, pendant que d'autres s'exercent seuls à l'écriture, puis arithmétique pour les plus avancés, enfin, l'après-midi, le maître enseigne l'écriture<sup>78</sup>. L'hôpital Saint-Antoine, en 1760, avait trois classes pour 444 garçons de six à quinze ans. À partir de 1761, on en a organisé cinq proposant une répartition par âge et une progression de l'instruction donnée. Pour les six-huit ans de la première classe, on débutait par un enseignement du catéchisme, des prières et de l'alphabet ; les huit-dix ans des deuxième et troisième classes apprenaient à lire et poursuivaient le catéchisme ; dans la quatrième, on ajoutait l'écriture et l'arithmétique, et dans la cinquième le plain-chant<sup>79</sup>. Avec quatre heures d'école quotidienne pendant plusieurs années, les petits abandonnés avaient droit, sur le papier, à une scolarité et un enseignement complet<sup>80</sup>. Les orphelins des maisons spécialisées sont plutôt

<sup>78</sup> Arch. nat., LL1696, registre des Cent-Filles, *Directoires pour les orphelines ; Règlement général de l'hôpital de la très sainte Trinité*, Paris, 1737, chap. VII et X.

<sup>79</sup> Léon Lallemand, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés...*, p. 193-196.

<sup>80</sup> Pour un bilan sur les écoles dans les hôpitaux voir Robert Grevet, « L'enseignement charitable en France : essor et crise d'adaptation (milieu xvii<sup>e</sup>-fin xviii<sup>e</sup>) », *Revue historique*, avril-juin 1999, n° 610, p. 277-305.

favorisés : non seulement leurs écoles fonctionnent bien, mais ils ont aussi la possibilité de tous la fréquenter, quatre à six heures chaque jour, pendant plusieurs années. À l'Hôpital général, tous les enfants ne sont pas scolarisés, les plus jeunes ne peuvent être acceptés dans les classes et parmi les grands, certains travaillent. Les effectifs pléthoriques gênent l'organisation des classes et le travail scolaire. Enfin, les courts séjours de certains enfants réduisent les effets possibles de ce passage par l'école, car on ne sait pas s'ils poursuivent leurs apprentissages à l'extérieur.

Les dévotions et l'instruction religieuse occupent longuement les enfants et imprègnent toute leur journée. La messe, la récitation des prières, des commandements de Dieu, de l'Église et des actes de la foi sont quotidiennes, tout comme la leçon de catéchisme. Le plain-chant renforce ce programme pour les orphelins de la Trinité et du Saint-Esprit. Mais, en réalité, toutes les activités sont accompagnées de psaumes, de lectures de *l'Imitation de Jésus-Christ* ou des *Évangiles*, de récitations du catéchisme. Enfin, les enfants des hôpitaux sont régulièrement conviés à participer à des convois funéraires à la demande des testateurs. La classe des convois de la Pitié, les garçons de la Trinité et des Enfants-Rouges assistent aux cortèges et funérailles contre rétribution. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les convois sont fortement critiqués. D'une part, le paiement est jugé trop modique. En conséquence, en 1784, la Pitié décide de les rendre plus rares<sup>81</sup> ; on peut penser que toutes les maisons de l'Hôpital général ont suivi ce mouvement bien en rapport avec le nouveau désir de simplicité des convois funéraires. D'autre part, cette activité empiète trop sur le temps scolaire. C'est en des termes très fermes qu'un administrateur anonyme de la Trinité plaide pour la suppression de l'assistance aux convois nuisible à la bonne éducation des enfants qui doit être préférée à ces sorties inutiles<sup>82</sup>.

Les enfants sont mis au travail, non pas forcément pour être rentables – seuls quelques travaux d'aiguille contribuent aux revenus – ou pour payer leur pension, mais pour éviter le vice. Aux Enfants-Malades, ils filent le coton, à la Salpêtrière, beaucoup tricotent<sup>83</sup>, d'autres accomplissent des travaux de dentelle, de broderie et de tapisserie<sup>84</sup>. Quant aux ouvrages délicats, ils sont

81 *Code de l'Hôpital général*, article convois.

82 BnF, Joly de Fleury 1240, folio 82-85, *Mémoire à monsieur le Procureur général pour l'hospital de la Trinité*, s.d.

83 Afin de ne pas répéter les multiples allusions à ce sujet, on peut citer les marchés conclus en 1680 par deux bonnetiers de Paris pour faire travailler des enfants de la Salpêtrière, dans Léon Brièle, *Supplément à l'inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790*, Paris, 1888, p. 243, cités par Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 255.

84 Inventaire 1701-1703, Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 45C2, « manufactures », délibération du 24 avril 1691 ; J. Howard, p.123 et P. A. Alletz, p. 7-8.

réalisés dans l'ouvroir de Sainte-Claire, qui réunit environ un millier de filles de neuf à vingt-cinq ans. Pour celles qui ne sont pas cantonnées au tricot, le temps passé à l'hôpital équivaut à un apprentissage, sans les formes officielles. Elles peuvent ensuite se prévaloir d'un savoir-faire pour se faire employer à l'extérieur. Dans les maisons d'orphelins, les enfants participent activement aux travaux domestiques. En fonction de leur âge, les filles se voient confier des tâches simples – faire son lit, balayer, coudre – ou bien plus difficiles et surtout plus lourdes – aider à la cuisine, à la lessive, au soin des malades. Aux Cent-Filles, la gouvernante veille à la répartition de ces tâches qui permettent de préparer les filles à remplir leur rôle futur de maîtresse de maison. Les garçons des établissements mixtes sont également désignés à tour de rôle pour ces emplois. Par exemple, les « réfectoires » de la Trinité mettent la table, servent et surveillent leurs camarades à table et sont chargés de la vaisselle. D'autres entretiennent l'église et la sacristie<sup>85</sup>.

672

Toutes les maisons d'assistance préconisent la mise en apprentissage des enfants. Cependant le problème ne se pose pas dans les mêmes termes partout. Aux Enfants-Trouvés, la mortalité est telle que bien peu atteignent cet âge. Dans les maisons de l'Hôpital général, tous les enfants ne restent pas forcément suffisamment longtemps pour atteindre l'âge requis. Les seuls établissements vraiment confrontés quotidiennement avec la mise en apprentissage sont les hôpitaux pour orphelins, où la mortalité est moindre, et où les enfants n'ont plus de foyer hors des murs de l'institution. Ajoutons que les sources disponibles pour les hôpitaux parisiens ne sont pas très riches. Trop de choses ont disparu dans l'incendie de 1871 pour que l'on puisse se faire une idée juste sur ce dossier. Ainsi, les contrats d'apprentissage retrouvés dans les archives de la Pitié sont rarissimes au XVIII<sup>e</sup> siècle. À la Salpêtrière, les apprentis qui vivent dans l'hôpital sont de grands garçons, que l'on ne veut donc pas mélanger aux filles et aux femmes pensionnaires<sup>86</sup>. Qu'en est-il des filles recueillies par cet hôpital ? Il semble qu'elles n'aient pas droit à un apprentissage autre que celui de la couture pratiqué dans les dortoirs. En revanche, à la Trinité, des apprentissages sont proposés aux enfants qui ont grandi dans ses murs. Une centaine d'artisans est installée dans deux cours attenantes de la maison. Ces ouvriers enseignent leur savoir-faire à certains grands garçons, tandis que d'autres sont très classiquement installés en ville. Le Saint-Esprit passe également des contrats en

<sup>85</sup> Arch. nat., LL1696, registre des Cent-Filles, *Directoire pour les filles des deux grands dortoirs...*, p. 85-95, et *Statuts et règlements de l'Hospital de Notre Dame de la Miséricorde* (Cent-Filles), Paris, 1672, chapitre 4 ; *Règlement général...*, Paris, 1737, chapitres VII, VIII, IX.

<sup>86</sup> Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 121, *Règlement des obligations du gouverneur qui est chargé de la conduite des apprentis de la maison de la Salpêtrière*, publié par Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 309.

grand nombre avec des maîtres parisiens. Quant aux orphelines, quelle que soit l'institution, elles se destinent parfois aux métiers d'aiguille ou de blanchisserie mais surtout au service domestique.

Dans l'ensemble, les enfants vivent dans des conditions difficiles d'entassement et de misère matérielle, et ce, malgré les efforts et la bonne foi des administrateurs. Parfois ponctuellement, d'autres fois très longuement, ils mènent une vie réglée, hors du monde jusqu'au temps de l'apprentissage. À la misère matérielle s'ajoute parfois la détresse affective. Dans ce tableau que l'on ne voudrait pas noircir à plaisir mais bien réel, certains font figure de privilégiés. Les petits « bijoux » de la Salpêtrière, choisis par les sœurs parmi des centaines de filles, sont un peu plus choyés que les autres, au grand dam de certains témoins comme La Rochefoucauld. À l'évidence et sans que cela soit aussi connu, les maîtres et les sœurs des autres hôpitaux établissent aussi des liens plus particuliers avec certains enfants qui leur rendent des services et se voient gratifiés de petites récompenses. Par rapport à l'ensemble des assistés, les orphelins des maisons spécialisées connaissent un sort un peu meilleur, parce qu'ils ne vivent pas dans la foule anonyme de l'Hôpital général, et qu'ils profitent de structures d'assistance plus petites et plus riches.

### III. ENFANTS, HÔPITAUX ET FAMILLES

#### A. La circulation des enfants entre les hôpitaux

À la demande et sous le contrôle des administrateurs, les enfants vont et viennent incessamment et à tout âge entre les maisons d'assistance ; c'est peut-être le point le plus étonnant de ce dispositif d'assistance où chaque maison semble pourtant avoir son rôle, sa population et ne pas dépendre des autres, malgré la réunion d'une bonne partie des établissements dans l'Hôpital général<sup>87</sup>. Des transferts sont organisés pour des raisons d'âge, de statut, de mise au travail, de santé... ou tout simplement de surpopulation d'un bâtiment. Les maisons de secours aux vocations parfois différentes se complètent. Ainsi, l'Hôtel-Dieu est tenu d'accueillir les malades venus de partout.

Les nouveau-nés aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, abandonnés par leur mère, principalement dans la salle des accouchées de l'Hôtel-Dieu de Paris mais aussi à la Salpêtrière, sont envoyés à la Couche des Enfants-Trouvés avant la Révolution ; au début du xix<sup>e</sup> siècle, les enfants abandonnés à la Maternité de Port-Royal rejoignent de même l'Hospice des Enfants-Trouvés de Paris. Ces nourrissons

<sup>87</sup> Au xviii<sup>e</sup> siècle, la Salpêtrière, la Pitié, Bicêtre, les Enfants-Trouvés de la Couche et Saint-Antoine, Les Enfants-Rouges et le Saint-Esprit dépendent de cette administration de l'Hôpital général.

abandonnés voyagent ensuite, de Paris au domicile de la nourrice qui leur a été affectée dans un premier temps. Puis, au bout de quelques années, ils reviennent dans les maisons des Enfants-Trouvés d'où ils sont de nouveau répartis dans les institutions de l'Hôpital général (Salpêtrière, Pitié et Bicêtre) en fonction de leur sexe, de leur âge et de leur état de santé. Jean Bonnet, en juillet 1740, abandonné à deux ans et demi, ne peut rester dans la maison de la Couche avec les bébés, ni partir en nourrice ; aussi est-il envoyé à la Salpêtrière comme beaucoup d'autres « grands » abandonnés. Marguerite Loret, de retour de la campagne en juin 1760, séjourne à Saint-Antoine, puis à la Salpêtrière comme deux fillettes sur trois au XVIII<sup>e</sup> siècle.

674

Le mauvais état de santé des enfants peut empêcher qu'on les garde avec les autres. Par précaution et surtout pour pouvoir leur donner les soins appropriés, on choisit de les confier temporairement ou non à un autre établissement. Les très jeunes abandonnés, s'ils sont vénériens, passent très rapidement des Enfants-Trouvés à la Salpêtrière pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>88</sup> puis à Vaugirard, dans les années 1780<sup>89</sup>. Pour toute autre affection, ils entrent à l'Hôtel-Dieu. Les infirmes incurables, les handicapés et ceux atteints de maladies de peau (scrofuleux, dartreux) de la Pitié sont envoyés de préférence à Bicêtre ; les épileptiques, les sourds, les muets et les incontinents, à l'Hôtel-Dieu ou à Saint-Louis.

Outre ces questions de santé, d'autres types de transferts existent. Les orphelins rebelles peuvent par punition être renvoyés du Saint-Esprit ou des Cent-Filles et placés à l'Hôpital général. Ils sont alors remplacés par un enfant pauvre de cette maison. Les grands garçons repris après une fugue entrent à Bicêtre par mesure disciplinaire. Face aux problèmes, parfois graves, de surpopulation, les administrateurs de l'Hôpital général font également appel aux autres maisons pour qu'elles accueillent certains de leurs petits pensionnaires. En 1682, ils envoient 200 filles de la Salpêtrière vers d'autres maisons « pour dépeupler cette maison où les enfants sont fort resserrés dans les dortoirs »<sup>90</sup>.

Afin de mener ces groupes d'enfant d'un lieu à un autre, de véritables convois sont organisés au départ des maisons de la Pitié et de la Salpêtrière. Le médecin inscrit sur une liste ceux qui doivent voyager en carriole ou en brancard. Chacun a un billet, cousu sur le bonnet pour les imbéciles ou les plus jeunes, ou attaché à la manche pour tous les autres, indiquant son identité, son âge et le nom de son dortoir afin « d'éviter tous les inconvénients qui peuvent arriver par les

<sup>88</sup> Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 119-124.

<sup>89</sup> Les abandonnés constituent 63,5 % des enfants accueillis à Vaugirard entre 1780 et 1789, on compte 23 % d'enfants naturels et 11,7 de légitimes. La proportion de nouveau-nés vénériens à la Couche s'élève à 2 % environ (Agnès-Gersende Piernas, *L'Hospice de Vaugirard...*, p. 178).

<sup>90</sup> Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 45D1, la population, délibération du 5 mai 1682.



changements de nom et l'équivoque des personnes »<sup>91</sup>. L'hospice de Vaugirard, qui doit transporter des nourrissons et des femmes à peine relevées de leurs couches, dispose d'une voiture spéciale. On prend des précautions analogues pour identifier au mieux les bébés en transmettant leurs noms et certificat de baptême et en leur attribuant un numéro. Rien qu'en avril 1789, on sait que la voiture a accompli dix voyages entre la maison de la Couche et Vaugirard<sup>92</sup>.

Les enfants concernés par ces allers et retours entre hôpitaux et ces transferts sont vraiment très nombreux. Dans le cas de la Pitié, 36,5 % des enfants au XVIII<sup>e</sup> siècle sortent au moins une fois de la maison pour se rendre dans une autre institution d'assistance ; la plupart sont dirigés vers l'Hôtel-Dieu (80 %). Si certains vont à Saint-Louis (13,2 %), ce n'est qu'à la suite de l'incendie de l'Hôtel-Dieu de 1772, quand il a fallu limiter le nombre de pensionnaires. À l'inverse, 24,4 % des garçons de cet hôpital sont admis en provenance d'une autre institution, le plus souvent des Enfants-Trouvés (39,8 %), de la Salpêtrière ou de l'Hôtel-Dieu où sont enfermées et soignées leurs mères (50,6 %). À la Salpêtrière, on observe des flux tout aussi importants. Plus d'un tiers des filles (37,92 %) est hospitalisé au moins une fois à Bicêtre, Saint-Louis ou l'Hôtel-Dieu<sup>93</sup>. La proportion a varié selon les époques, croissant jusqu'à 50 % au milieu du siècle, ce qui ne laisse rien présager de bon sur l'état physique des enfants. L'incendie de 1772 a contraint toutes les maisons de l'Hôpital général à se débrouiller sans le recours à l'Hôtel-Dieu, et à ouvrir des infirmeries. À la Salpêtrière, cette nécessité a permis d'entamer le processus de transformation de la maison d'assistance en un établissement médicalisé. En tout cas, cela a réduit considérablement les occasions de perdre les enfants dans les transferts.

Dans les années 1720, près de la moitié des enfants de la Salpêtrière, envoyés pour un temps à l'Hôtel-Dieu, disparaissent ainsi, la proportion est encore d'un tiers en 1730. Des précautions renforcées ont permis de diminuer ces pertes évaluées à 15 % à la fin du siècle<sup>94</sup>. La Pitié déplore également ce fait dans des proportions tout aussi choquantes pour les administrateurs qui tentent de trouver des parades en multipliant des registres et des listes, en organisant des convois comme on l'a vu plus haut.

Il apparaît que l'ensemble des hôpitaux accueillant des enfants dans Paris constitue un système d'assistance complexe, amélioré au fil des années, dans lequel les maisons sont dispersées, plus ou moins autonomes, mais aussi complémentaires.

91 Arch. Assistance Publique, Fosseyeux 115, Règlement concernant les malades envoyés des maisons de l'Hôpital général à l'Hôtel-Dieu, 20 février 1739 (voir aussi Fosseyeux 45 C2).

92 BnF, ms Joly de Fleury 554, Règlement de l'hospice de Vaugirard, art. 3 et 5 et AN F15 1861, compte des vivres de l'hospice de Vaugirard pendant le mois d'avril 1789.

93 Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 208.

94 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « Les Enfants de la Salpêtrière... », p. 894.

On échange les expériences entre administrateurs, les pensionnaires entre établissements en fonction de leurs besoins. Cette assistance parisienne se met au service des familles, tout en maintenant des relations avec elles.

## B. Le lien avec les familles

### *La durée des séjours*

Dans les grandes maisons de l'Hôpital général, il n'est pas rare de ne rester que quelques semaines. Sur 2 026 durées de séjours d'enfants connues pour la Pitié (entre 1700 et 1789), 21,6 % ne dépassent pas un mois, 20,4 % sont comprises entre un et trois mois, 15,7 % entre trois et six mois<sup>95</sup>. Plus d'un sur deux ne s'attarde pas plus de six mois dans la maison. Ce temps relativement court a des conséquences importantes dans la vie des enfants. Même si l'hôpital peut faire des efforts pour l'organisation de classes dans ses murs, bon nombre d'entre eux ne tirent aucun profit de leur passage sur les bancs de l'école, à la différence des orphelins des institutions spécialisées, qui savent signer à leur mise en apprentissage<sup>96</sup>. Pour ces enfants de passage, parmi lesquels on compte beaucoup d'orphelins mais aussi de pauvres, la Pitié ou la Salpêtrière ne sont qu'une étape qui ne dure que le temps de l'hospitalisation d'un parent ou bien en attendant de trouver une place ailleurs. On peut penser également que les courts séjours sont ceux des petits déposés temporairement par des parents nécessiteux ou bien ayant besoin de temps pour un voyage.

À Vaugirard, la durée du séjour est fixée à quatre mois, le temps supposé nécessaire pour que le traitement agisse. En réalité, un très petit nombre d'enfants finalement déclarés guéris reste moins de six mois (4,81 %). La plus grande partie d'entre eux vit entre six mois et un an et demi (87,34 %) dans l'hospice<sup>97</sup>. Le cas des pensionnaires des Enfants-Malades est similaire car les maux chroniques, comme le scrofule, dont ils souffrent, et l'état de misère dans lequel ils vivent en temps normal, contribuent à l'allongement des séjours. Les orphelins placés dans des maisons spécialisées, les abandonnés admis juste après leur naissance qui survivent à leurs premières années, passent une grande partie de leur enfance dans ces institutions. En moyenne, au Saint-Esprit, les pensionnaires restent près de onze ans et ne sortent qu'à l'adolescence. Ces très longs séjours prennent fin avec leur fugue, leur apprentissage ou leur mise

95 Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 130.

96 Isabelle Robin-Romero, « Apprendre mestier et gagner leur vie : la mise en métier des orphelins des hôpitaux de la Trinité et du Saint-Esprit au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, PUPS, 2003, p. 663.

97 Agnès-Gersende Piernas, *L'Hospice de Vaugirard...*, p. 224 (42,77 % entre six mois et un an, 44,57 entre un an et un an et demi).

en service domestique. Pour les filles, la sortie a lieu plus tard que pour les garçons<sup>98</sup>. De la même façon, les orphelines des Cent-Filles enregistrent les records de durée des séjours. Seules 16 filles sur 372 restent moins de quatre ans, en revanche, 286 séjournent entre dix et dix-neuf ans<sup>99</sup>.

### *Le rôle des parents*

Pour une grande partie des enfants placés en hôpital, une famille même réduite à un parent survit dans ou hors les murs des hôpitaux. S'ils ont confié un ou plusieurs enfants aux établissements d'assistance, ils peuvent à tout moment les reprendre. Une telle éventualité est même fortement encouragée par les autorités, toujours confrontées aux problèmes de place et de financement. Au Saint-Esprit, les familles doivent venir rechercher les orphelins s'ils atteignent l'âge de quinze ans sans avoir été placés, pour ne pas les laisser à la charge de la maison. Un arrêt du Parlement daté du 15 février 1680 « enjoint aux personnes qui ont des enfans dans l'Hôpital général, qu'ils peuvent nourrir, de les retirer dans huitaine, à peine de six livres d'amende, et de quatre sols par jour qu'il y laisseront lesdits enfans »<sup>100</sup>. Il ressort de ce texte, très représentatif de la position parfois suspicieuse des administrateurs vis-à-vis des parents, qu'il ne faut pas abuser des bienfaits de l'assistance. Dans les faits, la poursuite des parents coupables d'abus relève de l'impossible, et malgré la fixation d'une amende et d'un prix de pension, il est peu probable qu'ils aient été souvent réclamés et payés. Ceux qui viennent réclamer leurs enfants le font de leur propre chef et ne se voient pas opposer des procédures administratives complexes, du moins à l'Hôpital général. Il en va de même dans les établissements pour orphelins qui ne conditionnent pas la remise d'un enfant au paiement d'une quelconque pension.

Les délibérations du bureau des Enfants-Trouvés laissent deviner une plus grande rigueur. Tout d'abord, on ne rend les enfants qu'à des personnes légitimement mariées. Ensuite, on leur demande de rembourser les frais de l'hôpital. En 1752, quand les parents d'Estiennette Le Cocq se présentent, ils doivent verser 12 livres et 10 sols de droit de recherche, payables quelle que soit l'issue des investigations, plus 66 livres 10 sols de pension pour six mois et enfin 6 livres de frais de retour depuis le domicile de la nourrice<sup>101</sup>. Il semble donc que les parents des abandonnés étaient tenus de payer. Tous ne le pouvaient pas. La précipitation de plus de 900 parents en 1782 à la suite de l'annonce

98 Isabelle Robin-Romero, *Les Établissements pour orphelins...*, p. 279.

99 Arch. nat., LL1696, registre des Cent-Filles de 1626 à 1708.

100 *Code de l'Hôpital général*, Paris, Thiboust, 1786, p. 493. De multiples délibérations des bureaux rendent compte de ce problème.

101 Arch. Assistance Publique, fonds Valette, liasse 11, délibération du 22 mars 1752.

d'une gratuité complète de la remise des enfants en l'honneur de la naissance du dauphin en témoignage<sup>102</sup>. Mais l'on sait que dans certains cas de misère avérée, les administrateurs pouvaient se montrer charitables et exempter les parents de tous frais, comme ce fut le cas pour le sieur Girard en 1753, ou les parents Hélié en 1759, et bien d'autres encore<sup>103</sup>. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on aurait recensé de 600 à 700 réclamations annuelles d'enfants aux Enfants-Trouvés dont une trentaine seulement aurait abouti, soit cinq à six enfants rendus par année<sup>104</sup>. Quelle que soit la véracité des chiffres, les proportions sont indicatives et très éclairantes. Les parents se pressent au bureau pour reprendre leur progéniture abandonnée. Ainsi, les promesses faites dans les billets glissés parfois dans les langes ne sont pas des paroles en l'air. En outre, ces chiffres ne sont en rien la manifestation de l'opposition de l'administration à la restitution des petits, mais le reflet de la très grande mortalité. Le bureau ne peut satisfaire les demandes de parents dont les enfants sont malheureusement morts depuis leur abandon.

678

En pratique, il est souvent difficile d'évaluer le nombre d'enfants sortis de ces hospices et rendus à des parents, à cause des lacunes des registres. À la Pitié, sur les 197 orphelins sortis vivants de l'hôpital, 32 % sont rendus définitivement à leur famille, à des collatéraux parfois, mais le plus souvent à leur mère, comme Claude Honoré Baudry, onze ans, orphelin de père laissé à l'hôpital par sa mère pour un séjour de près de onze mois<sup>105</sup>. De même, pour les 45 enfants abandonnés directement à la Pitié de 1700 à 1789, 9 sont récupérés par leurs parents, sans aucune procédure spécifique et sans remboursement<sup>106</sup>. Parmi les enfants sortis de la Salpêtrière entre 1722 et 1790, 11,73 % ressortent avec leur mère hospitalisée un temps, et 26,92 % sont repris par leur famille<sup>107</sup>. Les enfants sont le plus souvent remis à leur père ou leur mère, qui reforment ainsi une cellule familiale un temps éclatée ; toutefois d'autres personnes, sont jugées dignes de confiance ou ont reçu l'autorisation des parents. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, parmi tous ceux dont on connaît la sortie, environ 45 % retrouvent leur famille, notamment sous la pression des administrateurs de l'hôpital qui cherchent à désengorger une institution surpeuplée et en crise. La Salpêtrière est donc une maison d'asile temporaire pour bon nombre d'enfants de familles pauvres de Paris.

102 Délibérations de 1782 citées par Albert Dupoux, *Sur les pas de...*, p. 113.

103 Arch. Assistance Publique, fonds Valette, liasse 11, délibérations du 25 septembre 1753 et du 30 juin 1759. En 1782, seuls 211 enfants sur les 913 réclamés étaient vivants.

104 Alexandre Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, tome I. *Les hôpitaux et hospices 1789-1791*, Paris, MDCCCXCV L. III, p. 310-311, et Claude Delaselle, « Les enfants abandonnés à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle... », p. 212.

105 Karine Fouet et Emmanuelle Hervé, *La Pitié...*, p. 134.

106 *Ibid.*, p. 135.

107 Antoinette Munsch-Clausier, *Les Enfants de la Salpêtrière...*, p. 297.

Tableau 3. La Salpêtrière : proportion d'enfants rendus à leur famille lors de leur sortie<sup>108</sup>

	Pères ou mères	Frères et sœurs	Grands-parents	Oncles, cousins	Autres
<b>Total</b>	38,05 %	1,80 %	1,80 %	4,37 %	0,77 %

Dans les maisons d'orphelins, les familles, qui ont toujours très officiellement amené les enfants au bureau des administrateurs, reviennent également les chercher ou interviennent en cours de séjour. Un père ou une mère est parfois encore vivant, en particulier chez les enfants de la Trinité qui n'accepte que les demi-orphelins ; ces parents naturels sont souvent disposés à reprendre les enfants devenus grands. Une veuve s'explique, dans une lettre envoyée au bureau en 1795, sur les circonstances du placement de sa fille : « mes moyens ne permettois pas de lui donner [à manger], vue ma cruelle position ayant tous perdu par la révolution et étant chargé de six enfans, ... [mais] je ne crois pas qu'on puisse refuser un enfans a sa mère, si il y a des démarche particulier a faire pour ravoir mon enfans je vous serois obligée me le [dire]... je crois que pouvant lui donner son naissaire il n'est pas naturel qu'elle occupe une place qui peut estre pour une autre infortunée sans famille et dont les besoins sont presant ». Sa situation ayant changé, elle est prête à récupérer sa fille et considère cela comme un dû. Elle profite également de ce courrier administratif pour faire savoir à son enfant combien elle tient à elle : « quoique je n'aye pas l'avantage de vous connaitre permete que je vous prie de dire mille chose tendre pour moi a ma fille »<sup>109</sup>. Les relations entre enfants et parents se poursuivent, quel que soit l'établissement par le biais des courriers et des visites autorisées par les administrateurs.

Avec les parents biologiques, les administrateurs se montrent plus cléments que ceux des Enfants-Trouvés, et acceptent de rendre les orphelins légitimes à des veufs ou des veuves. Anne Elisabeth Giroux, simple journalière, prend soin de préciser dans sa demande qu'elle ne s'est jamais remariée ; elle obtient la bénédiction de l'administration le 21 février 1800<sup>110</sup>. D'après les données sérielles de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle concernant les orphelins du Saint-Esprit, les reprises par les familles ne sont pas une démarche courante. Entre 1645 et 1694, les notaires de cet hôpital n'ont enregistré que 33 décharges en faveur des familles, alors que dans le même temps 873 enfants étaient reçus<sup>111</sup>.

<sup>108</sup> *Ibid.*, d'après 5 registres de sorties (1750-1760-1770-1780/82-1790) p. 293.

<sup>109</sup> Arch. départ. de Paris, DGD<sup>X</sup> 2457, dossier Darros.

<sup>110</sup> Arch. départ. de Paris, DGD<sup>X</sup> 2456, dossier Tillier, Jeanne Marie.

<sup>111</sup> Isabelle Robin-Romero, *Les Établissements pour orphelins...*, p. 262.

D'autres membres de la parenté se proposent pour accueillir les orphelins adolescents. Les oncles, les grands-parents ou les beaux-pères font souvent preuve d'un grand dévouement : par exemple, Madeleine Bouquet accepte de se charger de ses deux nièces, Nicole Eulalie et Jeanne Thérèse Leroy, orphelines de père et de mère, respectivement âgées de quinze et douze ans le jour de leur sortie en 1798 et 1800<sup>112</sup>.

680

Les interventions familiales ne se limitent pas à la reprise de leur progéniture, car les parents, quel que soit leur lien avec les filles, peuvent donner leur avis, ou intercéder à tout moment. Jean Guirbal, beau-père d'une orpheline de quatorze ans, placée jeune aux Cent-filles et transférée ensuite à la Maison des Orphelines, refuse de la voir partir en manufacture. Il décide donc de la retirer de la nouvelle Maison des Orphelines en 1795. À l'occasion, il promet explicitement de la nourrir, loger, blanchir, chauffer, éclairer, comme dans un acte de placement ou d'apprentissage, et décharge entièrement l'administration de sa tutelle, comme le font tous les parents<sup>113</sup>. La famille semble donc avoir des contacts avec l'institution et peut, si elle le désire, prendre les devants en matière de mise en métier ou bien faire pression sur le bureau comme en témoigne l'action d'un certain Wallez. Marie Françoise Wallez, sa fille, « affectée depuis plus d'un an du vice scrofuleux », ne peut être soignée dans la Maison nationale des Orphelines, ni même gardée, car c'est une maladie « qui se communique », comme l'écrit un officier de santé en novembre 1795. Pour protéger les autres jeunes filles et tenter de la guérir, son père intervient, et demande qu'elle soit admise à la Salpêtrière, dans la salle Ludivine « ou on lui a assuré qu'elle seroit guérie radicalement », écrit-il. L'économiste de la maison propose un autre lieu de soin et débat avec le père. On ne sait pas exactement où elle est envoyée, mais, on apprend, en février 1796, qu'elle est déclarée guérie. Quelques années plus tard, en 1799, Wallez père fait sortir sa fille de l'hôpital en promettant de lui faire apprendre un métier<sup>114</sup>. Guirbal et Wallez savent parfaitement ce qui se passe ou se décide dans les murs de la Maison des Orphelines. Ils n'en sont d'ailleurs pas tenus à l'écart par le bureau qui semble accepter leur avis sans faire de difficultés. Le placement dans le cas des orphelins ne signifie pas toujours une rupture avec la famille, des liens subsistent et se renouent bien souvent comme pour les enfants pauvres de l'Hôpital général qui retrouvent à plus ou moins brève échéance leur famille.

112 Arch. départ. de Paris, DGD 2454, dossiers des sœurs Leroy.

113 Arch. départ. de Paris, DGD 2456, dossier Gaillard, Jeanne Luce.

114 Arch. départ. de Paris, DGD 2456, dossier Wallez. À l'origine elle était entrée à la Trinité où l'on ne reçoit que des demi-orphelins ce qui explique que son père puisse intervenir.

Tous les enfants des hôpitaux ne sont pas suivis de près par les leurs, loin de là, mais nombreuses sont les familles qui restent bien présentes. Qu'elles cherchent simplement à prendre des nouvelles ou à décharger l'hôpital des enfants, elles considèrent encore les petits placés comme des membres à part entière de leur parenté. Avec la Révolution, une nouveauté importante voit le jour, qui contribue à changer le destin d'un petit nombre. Il est devenu possible d'adopter des jeunes gens et les dossiers de la Maison des Orphelines en portent la trace<sup>115</sup>. En avril 1801, une veuve, qui se dit « propriétaire », désire adopter une orpheline et en fait la demande au bureau ; un couple s'engage à satisfaire tous les besoins d'une autre jeune fille qu'il adopte. À chaque fois, tout se règle par acte notarié<sup>116</sup>. Désormais, hors de leur parenté biologique, les orphelins peuvent trouver une nouvelle famille en quittant la tutelle de l'assistance.

## CONCLUSION

À l'époque moderne, il existe une grande variété de régimes d'admission et de traitement entre tous les enfants assistés de Paris. Cette variété entraîne une confusion entre les diverses catégories d'enfants et une gestion parfois peu rigoureuse de leurs transferts entre hôpitaux. Pourtant, au travers de la circulation des enfants et des fonctions complémentaires des maisons, émerge un système hospitalier de secours aux enfants, non pas conçu et pensé dès l'origine comme un tout, mais élaboré lentement, à coup d'initiatives privées, dispersées. Ce réseau de secours n'a rien de figé. Il reste ouvert aux familles qui montrent une envie de coopérer, quitte à les rappeler à leurs devoirs s'il le faut. De plus, il a su évoluer vers une distinction entre les enfants assistés et les malades. L'expérience des hôpitaux en matière de soins des enfants, jointe au mouvement de médicalisation général du XVIII<sup>e</sup> siècle, a permis un début de reconnaissance de l'enfant en tant qu'entité médicale spécifique, qui se poursuit au XIX<sup>e</sup> siècle. L'ensemble de ces évolutions est motivé par la volonté d'instaurer une assistance générale touchant le plus grand nombre d'enfants sans distinction de leurs origines.

115 Jean-Pierre Gutton, *L'Adoption*, Paris, Publisud, 1993 ; André Burguière, « La révolution française et la famille », *Annales ESC*, 1991, n° 1, p. 151-168.

116 Arch. départ. de Paris, DGDX 2454, dossiers Aguillon, Aglaë Marie et Dupont, Antoinette.





## TABLE DES MATIÈRES

Pour Jean-Pierre Bardet <b>Pierre Chaunu</b> .....	7
Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche <b>Christian Philip</b> .....	11
Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet <b>Jean-Pierre Poussou</b> .....	13
Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse <b>Fabrice Boudjaaba &amp; Marion Trevisi</b> .....	19
Les enquêtes de Démographie historique de Jean-Pierre Bardet <b>Cyril Grange &amp; Jacques Renard</b> .....	23
Curriculum vitae.....	29
Bibliographie succincte.....	31

### PREMIÈRE PARTIE

#### DÉMOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX <sup>e</sup> siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot) <b>Gérard Béaur</b> .....	37
Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles) <b>Alain Bideau, Guy Brunet</b> .....	55
Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse <b>Dominique Bourel</b> .....	67
Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire <b>Philippe Cibois</b> .....	73
Une crise démographique en Algérie au XIX <sup>e</sup> siècle <b>Pierre Darmon</b> .....	83
Matrones, chirurgiens et sages-femmes en lyonnais aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles <b>Jean-Pierre Gutton</b> .....	105

	Fécondité et mortalité des Indiens de Californie Steve Hackel.....	121
	La Famille en Pologne aux XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles. Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales Césary Kuklo.....	137
	Morphologie des migrations au XX <sup>e</sup> siècle Hervé Le Bras .....	159
	Introduction à la Démographie Historique maltaise. Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives Simon Merciecca.....	183
	La minorité catholique dans la Rome protestante. Contribution à l'histoire démographique de Genève dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle Michel Oris & Olivier Perroux.....	201
1072	Impact de la mortalité sur la structure familiale. Exemple du sud de l'allier au XIX <sup>e</sup> siècle Daniel Paul.....	227
	La mesure de la mobilité géographique Jacques Renard .....	241
	La reconstitution des familles en Amérique latine David Robichaux.....	259
	Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIII <sup>e</sup> siècle Marc Venard.....	279

**DEUXIÈME PARTIE**  
**FAMILLES, ENFANTS ET SOCIÉTÉ**

	Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie.....	291
	Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens Lucien Bély.....	309
	Les premiers enfants sauvages Yves-Marie Bercé.....	325
	La prénomination en Russie au XVIII <sup>e</sup> siècle Alain Blum, Irina Troitskaïa & Alexandre Avdeev.....	337

Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866) <b>Patrice Bourdelais &amp; Michel Demonet</b> .....	359
Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle) <b>Serge Chassagne</b> .....	369
La vie familiale des premiers industriels britanniques <b>François Crouzet</b> .....	385
Les filles uniques héritières <b>Gérard Delille</b> .....	405
Familles nombreuses et engagement religieux (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles) <b>Dominique Dinot</b> .....	421
Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde guerre mondiale <b>Olivier Faron</b> .....	433
Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ? <b>Antoinette Fauve-Chamoux</b> .....	445
1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe <b>Jean-Marie Gouesse</b> .....	457
La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX <sup>e</sup> siècle <b>Vincent Gourdon</b> .....	469
La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn <b>Cyril Grange</b> .....	497
L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles, et les baux à <i>custodi nos</i> , XVIII <sup>e</sup> siècle <b>Maurice Gresset</b> .....	543
L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet <b>Muriel Jeorger</b> .....	555
Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV <sup>e</sup> siècle <b>Christiane Klapisch-Zuber</b> .....	569
Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820) <b>Jean-Marc Moriceau</b> .....	585

« Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer Alfred Perrenoud.....	595
L'histoire méconnue d'un couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette Jean-Pierre Poussou.....	617
Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia au XIX <sup>e</sup> siècle Katia de Queiros Mattoso.....	639
L'assistance aux enfants à Paris, XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles Isabelle Robin-Romero .....	651
Marion Trevisi .....	651
Le journal d'un père pendant la première guerre mondiale Catherine Rollet.....	683
« Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI <sup>e</sup> siècle Alain Tallon.....	699
Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV Agnès Walch.....	713

### TROISIÈME PARTIE

#### COMPORTEMENTS

Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen Philip Benedict.....	729
Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600 Jacques Bottin .....	741
La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime Fabrice Boudjaaba.....	757
La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme » Denis Crouzet .....	777
La parole au villageois les apports imprévus d'un manuscrit Anne Fillon.....	807
Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) Alain Gérard .....	815

Les sépultures des Valois et des Bourbons Pierre Gouhier .....	841
La création du premier hebdomadaire – 1605 Jean-Pierre Kintz .....	857
Éducation de prince sous Louis XIV le Grand dauphin François Lebrun .....	871
L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI <sup>e</sup> siècle Jean-Paul Le Flem .....	879
Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverse dans les années 1740 à 1760 Francine-Dominique Liechtenhan .....	885
Parenté et mentalités d'après les sources criminelles Michel Nassiet .....	905
Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV Claude Quétel .....	927
L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII <sup>e</sup> siècle François-Joseph Ruggiu .....	985
La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire David G. Troyansky .....	1011
La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle Denise Turrel .....	1023
Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles : le cas polonais Andrzej Wyczanski .....	1037
La valeur du travail sous l'Ancien Régime. Coutumes et pratique Anne Zink .....	1043
Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716 André Zysberg .....	1063
Table des matières .....	1071

